

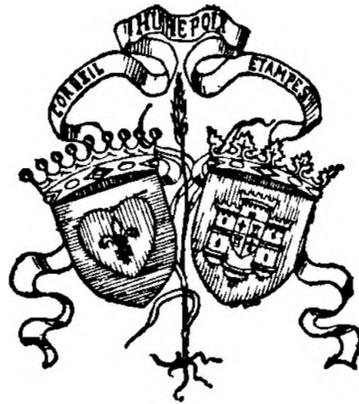
BULLETIN  
DE LA SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE  
DE CORBEIL  
D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

1<sup>re</sup> Année — 1895

---

1<sup>re</sup> LIVRAISON

---



PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Rue Bonaparte, 82

—  
1895

## SOMMAIRE DU 1<sup>er</sup> BULLETIN DE 1895

---

Statuts et règlement de la Société . . . . .	Page	1
Liste des membres . . . . .		VII
Conseil d'administration, bureau, comité de publication.		XIII
Origine de la Société et procès-verbaux des séances . .		XIV
Guillaume et Guy d'Étampes, par M. HAURÉAU . . . . .		1
Saint Spire à Ballencourt et à Corbeil, par M. A. DUFOUR.		5
L'Église de St Germain et sa restauration, par M. R. DE L.		20
Bibliographie, par M. J. PÉRIN . . . . .		27
GRAVURE: Procession et station annuelles des Chapitre et Confrérie de Saint Spire au champ du Tremblay à Corbeil . . . . .	Page	9

---

Les demandes de rectifications ou modifications des noms ou adresses de la liste des membres, ainsi que de tous renseignements se rapportant à la Société ou au Bulletin, doivent être adressées à M. DUFOUR, Secrétaire-général, rue du 14 Juillet, 21, à Corbeil.

Pour ce qui regarde les cotisations et la comptabilité, on devra s'adresser à M. LASNIER, 28, rue de Champlois, à Corbeil.

---

Le Conseil d'administration laisse aux auteurs l'entière responsabilité des opinions qu'ils pourront émettre dans leurs écrits.



**BULLETIN**  
DE LA SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE  
DE  
CORBEIL, D'ÉTAMPES  
ET DU  
HUREPOIX

—  
IMPRIMERIE G. BELLIN, A MONTDIDIER.  
—

BULLETIN  
DE LA SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE & ARCHEOLOGIQUE  
DE CORBEIL  
D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

1<sup>re</sup> Année — 1895

---

1<sup>re</sup> LIVRAISON

---



4537

PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Rue Bonaparte, 82

—  
1895



Pr  
Per.

8<sup>o</sup>

12437

SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE  
DE CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

---

STATUTS

*Approuvés par arrêté préfectoral en date  
du 19 février 1895*

---

ARTICLE I. — Une Société est fondée à Corbeil sous le titre de Société historique et Archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix.

Elle a pour but les études, les recherches et les publications concernant l'histoire et l'archéologie de notre contrée et des régions circonvoisines, ainsi que la description et la conservation des monuments anciens situés dans ces mêmes régions.

Elle a son siège à Corbeil et tiendra ses séances soit à la Sous-Préfecture, soit à la Mairie, avec l'autorisation préalable du Sous-Préfet ou du Maire.

ART. II. — La Société s'interdit toutes discussions ou publications politiques ou religieuses.

ART. III. — La Société se compose de tous les fondateurs et, en nombre illimité, des personnes qui, adhérant aux Statuts, sont admises par le Conseil sur la présentation de deux membres.

Le Conseil peut aussi désigner des membres correspondants qui seront nommés par l'Assemblée générale.

Les mineurs ne seront admis dans la Société que sur le consentement soit de leurs parents, soit de leur tuteur.

ART. IV. — Le titre de fondateur est acquis : 1<sup>o</sup> aux signataires des présents statuts, 2<sup>o</sup> à tout membre qui fait don à la Société d'une somme de cent francs au moins.

ART. V. — Chaque sociétaire paie une cotisation annuelle de dix francs ; cependant cette cotisation est réduite à cinq francs pour les personnes appartenant au clergé et à l'enseignement.

ART. VI. — Tout membre adhérent qui aura effectué un versement de cent francs au moins sera exonéré du paiement des cotisations annuelles.

ART. VII. — La Société est administrée par un Conseil composé de vingt-et-un membres, élus pour trois ans en Assemblée générale. Ce Conseil se renouvelle chaque année par tiers.

Les membres sortants sont rééligibles.

ART. VIII. — Le Conseil, sur la proposition du Comité de publication, statue sur l'impression des travaux et la composition des bulletins ; il soumet aux auteurs les modifications qu'il juge nécessaires et détermine l'ordre des insertions.

ART. IX. — Aucune dépense ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une délibération du Conseil. Le trésorier ne doit effectuer aucun paiement sans le visa du Président ou d'un Vice-Président.

ART. X. — La Société se réunit tous les ans au mois de mai, en Assemblée générale, soit à Corbeil, soit dans toute autre ville désignée par le Conseil.

Cette assemblée nomme les membres du Conseil.

Elle entend les rapports qui lui sont présentés par le Conseil et qui sont relatifs à l'état des travaux et à la situation financière de la Société.

Elle délibère sur toutes les propositions qui lui sont soumises par le Conseil.

ART. XI. — La Société pourra organiser des excursions archéologiques, faire exécuter des fouilles, établir une bibliothèque, un musée, acquérir, recueillir ou recevoir, à titre de dons manuels, tous les objets et documents qui l'intéressent. Toutes ces questions seront décidées par le Conseil.

ART. XII. — Les membres correspondants reçoivent les publications de la Société et sont affranchis de toute cotisation.

ART. XIII. — En cas de dissolution de la Société, les membres titulaires, réunis en une Assemblée générale spécialement convoquée à cet effet, seront appelés à statuer sur la liquidation de l'actif social et sur la destination des collections appartenant à la Société.

ART. XIV. — Les présents Statuts pourront être modifiés par l'Assemblée générale, sur une proposition écrite et signée de dix membres au moins, mais aucune modification ne deviendra exécutoire qu'après avoir été autorisée par l'autorité compétente, en exécution de l'article 291 du Code pénal.

ART. XV et dernier. — Un règlement intérieur, adopté par l'Assemblée générale, arrête les conditions de détail propres à assurer l'exécution des présents Statuts et le bon fonctionnement de la Société.

Vu par le Vice-Président :

P. BOUCHER.

Vu et soumis à l'approbation de  
Monsieur le Préfet de Seine-et-Oise.

Le Sous-Préfet de Corbeil,

G. DE LINIÈRES.

Le Préfet de Seine-et-Oise, Chevalier de la Légion d'honneur, autorise la « Société Historique et Archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix » à se constituer légalement, en vertu de l'article 291 du Code pénal et conformément aux présents Statuts.

Fait à Versailles, le 19 février 1895.

*Pour le Préfet,*

Le Secrétaire-général délégué,

DUFOIX.



# RÈGLEMENT

DE LA

## SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

### CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

*Arrêté par l'Assemblée générale du 4 Décembre 1894*

---

ARTICLE I. — Messieurs les Sous-Préfets de Corbeil et d'Etampes sont Présidents d'honneur de la Société.

ART. II. — Le Conseil, conformément à l'article VII des statuts, désigne, chaque année parmi ses membres, un Président, deux ou plusieurs vice-Présidents, un Secrétaire-général, un Secrétaire-rédacteur et un Trésorier.

ART. III. — Le Président ouvre et dirige les séances, maintient l'ordre dans les discussions, fait exécuter les statuts et les décisions de la Société, la convoque pour les séances ordinaires et extraordinaires et ordonnance les dépenses.

En cas d'absence des Président et vice-Présidents, le Conseil est présidé par le plus âgé des membres présents.

ART. IV. — Le Secrétaire-général est chargé, sous la direction du Conseil, de la composition et de la rédaction du bulletin; il veille à l'impression et à la correction de toutes les publications de la Société; il se met en rapport avec les auteurs et leur soumet, s'il y a lieu, les observations approuvées par le Conseil, sur le rapport du Comité de publication. Il fait annuellement à l'assemblée générale un rapport sur les travaux de la société; enfin il remplit les fonctions d'archiviste.

ART. V. — Le Secrétaire-rédacteur rédige les procès-verbaux des séances et est chargé de tout ce qui se rapporte à la correspondance.

ART. VI. — Le Trésorier est chargé du recouvrement des cotisations annuelles ; il paie les dépenses ordonnancées et donne, chaque année, à la séance générale, un état de la situation financière de la Société.

ART. VII. — Le Conseil se réunit tous les trois mois ; cependant le Président peut le convoquer chaque fois que les intérêts de la Société l'exigent.

ART. VIII. — Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des suffrages ; pour qu'elles soient valables, sept membres au moins doivent être présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

ART. IX. — Le Conseil statue sur les demandes d'admission et désigne la catégorie à laquelle doit appartenir chaque candidat admis, afin de déterminer le montant de sa cotisation, conformément à l'article V des statuts.

Les délibérations du Conseil ont lieu au scrutin secret, et les noms des candidats refusés ne sont pas inscrits au procès-verbal.

ART. X. — Les décisions du Conseil ordonnant une dépense sont transmises sans retard au Trésorier par un extrait du procès-verbal, signé du Secrétaire-rédacteur.

ART. XI. — Les fonds disponibles de la Société seront déposés à la caisse d'épargne de Corbeil ou dans toute autre caisse désignée par le Conseil.

ART. XII. — L'ouverture de l'année sociale est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 1895.

Tout candidat admis doit sa cotisation à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année de son admission.

ART. XIII. — La Société publiera un bulletin périodique et, si ses ressources le lui permettent, elle pourra également publier des mémoires et des documents.

ART. XIV. — Un Comité de publication ; composé d'un vice-Président et du Secrétaire-général, membres de droit, et de cinq membres choisis par le Conseil et renouvelables chaque année, proposera la publication, sous les auspices de la Société, des mémoires et documents dont il aura apprécié la valeur réelle.

ART. XV. — Les Sociétaires ont droit à toutes les publications de la Société à partir de l'année de leur admission.

ART. XVI. — Tous les Sociétaires peuvent assister aux séances du Conseil, mais ils ne peuvent prendre part aux votes.

Le Président peut leur donner la parole quand ils ont à faire des communications qui rentrent dans l'ordre des travaux de la Société.

Cependant le Conseil peut se former en Comité secret sur la demande de deux de ses membres.

ART. XVII. — Les auteurs pourront faire exécuter, à leurs frais, des tirages à part des travaux publiés par la Société.

Tout tirage à part devra porter la mention du volume dont il aura été extrait.

Aucun tirage à part ne pourra être mis en circulation avant la publication par la Société du travail dont il est l'objet.

ART. XVIII. — Les demandes de modifications aux statuts devront être adressées au Président quinze jours au moins avant l'assemblée générale; il en sera fait mention sur les lettres de convocation.

ART. XIX et dernier. — Le présent règlement pourra être modifié par le Conseil sur la proposition et à la majorité de sept membres au moins.



## LISTE DES MEMBRES

---

Les noms précédés d'un astérique (\*) sont ceux des MEMBRES FONDATEURS qui ont racheté leur cotisation.

---

- MM. ALLAIN, Maire de Soisy-sous-Etiolles.  
ALLIOT (l'Abbé), Curé de Bièvres.  
AUBRY-VITET, Archiviste-Paléographe, 9, rue Barbet-de Jouy,  
Paris.
- BARTHÉLEMY (André), à Villeneuve-le-Roi, par Ablon.  
BARTHÉLEMY (Jules), Géomètre-expert, rue Feray, Corbeil.  
BARTISSOL, Maire de Fleury-Mérogis, par Saint-Michel-sur-  
Orge.  
BAZIN, au château de Villegenis, par Massy.  
BERNON (le Baron de), à Palaiseau, et à Paris, 3, rue des  
Saints Pères.  
BESSIN, Conseiller d'arrondissement à Corbeil.  
La BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE DE CORBEIL, représentée par  
M. DUFOUR, bibliothécaire.  
BLAVET, Président de la Société d'Horticulture d'Etampes,  
11, place de l'Hôtel-de-Ville, Etampes.  
BONNEFILLE, Conseiller général de Seine-et-Oise, à Massy.  
BONNIN (l'Abbé), Curé d'Ablon.  
BOSQUILLON DE JARCY, Maire de Varennes, par Mandres.  
BOUCHER (le D<sup>r</sup> Paul), Médecin en chef de l'Hôpital de Corbeil.
- CAILLOT-GERSON (Oscar-Louis), Artiste-peintre, 62, rue de  
Paris, Massy.

- MM. CAUVILLE (Paul de), Sénateur, au château des Tourelles, par Evry-Petit-Bourg ; à Paris, place d'Iéna, 8.
- CHAMBERET (Paul de), ancien Sous-Préfet, 20, rue des Capucines, Paris.
- CHÉRON, à Lardy.
- CERRIÈRE (le D<sup>r</sup>), à Essonnes.
- CHEVALIER (Léon), Conseiller-Maitre à la Cour des Comptes, à Soisy-sous-Etiolles, et à Paris, 216, rue de Rivoli.
- CLÉMENT, Architecte de l'arrondissement d'Etampes, à Etampes.
- COCHIN (Henry), Député du Nord, au château de Wetz, à St-Pierre-Brouck, par Bourbourg (Nord).
- COLAS (l'Abbé), Curé de Soisy-sous-Etiolles.
- COLLARDEAU DU HEAUME (Philéas), Conseiller général de la Seine, 6, rue Halévy, Paris.
- \* COURCEL (le Baron Alphonse de), Ambassadeur et Sénateur, au château d'Athis-Mons, et à Paris, 10, boulevard Montparnasse.
- \* COURCEL (George de), à Vigneux, et à Paris, 178, boulevard Haussmann.
- \* COURCEL (Valentin de), Maire d'Athis-Mons, et à Paris, 20, rue de Vaugirard.
- \* CROS (Louis), Conseiller général de Seine-et-Oise, à Corbeil.
- DANGER, géomètre, à Etampes.
- \* DARBLAY (Aymé), au château de St-Germain, par Corbeil.
- DARBLAY (Paul), au château de St-Germain, par Corbeil.
- DAVID (l'Abbé), Curé de Boussy-St-Antoine, par Brunoy.
- DELESSARD (Edouard), Avoué honoraire près le Tribunal de la Seine, à Ris-Orangis.
- DEPOIN (Joseph), Secrétaire général de la Société historique de Pontoise, 50, rue Basse, à Pontoise, et à Paris, 62, rue Bonaparte.
- DEVOUGES (le D<sup>r</sup>), Président de la Société d'Horticulture de l'arrondissement de Corbeil, rue Feray, à Corbeil.
- DION (le Comte de), Président de la Société archéologique de Rambouillet, à Montfort-l'Amaury.
- DUFOUR (M. A.), Conservateur de la Bibliothèque et des Archives de la ville de Corbeil, rue du 14 Juillet, 21, à Corbeil.

MM. \* DUVAL (Rubens), Professeur au Collège de France, à Morsang-sur-Seine, et à Paris, 11, rue de Sontay.

FLAMMARION (Camille), Directeur de l'Observatoire de Juvisy, à Juvisy.

FORTEAU (Charles-Marie), Trésorier de la Caisse d'Épargne d'Étampes, à Étampes.

FOUDRIER (l'Abbé), Curé de Morsang-s-Orge, par Savignys-Orge.

GÉHIN (l'Abbé), Curé de Chilly-Mazarin, par Longjumeau.

GENET (l'Abbé), Curé de Méréville.

GENNERAT, Architecte, 5 bis, Boulevard Morland, à Paris.

GENTY (l'Abbé), Curé de Livry.

GRANGE (le Marquis de la), Maire de Montgeron.

GUÉBIN (Edmond), Avoué à Corbeil.

HAURÉAU (Barthélemy), Membre de l'Institut, Rond-Point Bugeaud, 5, à Paris.

\* JACQUEMOT (l'Abbé), Curé-Doyen de Boissy-St-Léger.

JANCOURT-GALIGNANI, Maire d'Étiolles, par Corbeil, et à Paris, 182, rue de Rivoli.

JARRY (Henri), Pharmacien, Membre de la Commission d'hygiène de l'arrondissement de Corbeil, à Corbeil.

JOZON (Charles), Notaire honoraire, à Corbeil, et à Paris, 12, Boulevard Malesherbes.

LACOMBE (Paul), Trésorier de la Société de l'Histoire de Paris, 5, rue de Moscou, à Paris.

LADMIRAL (le Dr), au château d'Étiolles, par Corbeil.

LAROCHE (M<sup>me</sup> Jules), rue Saint Spire, à Corbeil.

LASNIER (E.) Receveur des finances en non activité, 28, rue de ChampLouis, à Corbeil.

LEGROS, Notaire, Maire de Boissy-St-Léger.

LEMAIRE (Jules), homme de lettres, rue Féray, à Corbeil.

LORIN, Avoué, Secrétaire général de la Société historique de Rambouillet, à Rambouillet.

MM. MAREUSE (Edgar), Secrétaire du Comité des Inscriptions parisiennes, 81, Boulevard Haussmann, à Paris.

MARSAUX (l'Abbé), Curé-Doyen de Chambly (Oise).

MARTELLIÈRE, ancien Magistrat, à Pithiviers (Loiret).

\* MAUBAN (Georges), à Soisy-sous-Etiolles, et à Paris, 5 bis, rue de Solférino.

MONTGERMONT (le Comte G. de), 62, rue Pierre Charron, à Paris, et au château de Montgermont, par Ponthierry (S.-et M.)

MOTTHEAU, 4, place St-Médard, à Brunoy, et à Paris, 87, rue d'Assas.

MURET (l'Abbé), Curé de Brunoy.

OUADIOU, Architecte de la ville de Corbeil, avenue Darblay, à Corbeil.

PASQUET (Alfred-Marc), Architecte de l'arrondissement de Corbeil, à Corbeil.

PASTRÉ (Aymé), Maire d'Evry-Petit-Bourg.

PÉCOUL (Auguste), Archiviste-Paléographe, 12, rue Boissy-d'Anglas, à Paris.

PÉRIN (Jules), Avocat à la Cour d'Appel de Paris, Docteur en droit, Archiviste-Paléographe, à Ris-Orangis, et à Paris, 8, rue des Ecoles.

PINSON (Paul), d'Étampes, 39, rue de Valenciennes, à Douai (Nord).

PRESTAT, Receveur des finances de l'arrondissement de Corbeil.

RABOURDIN (Charles), Maire de Paray, à la ferme de Contin, par Athis-Mons.

RAVAUT (Paul), au château de Ste-Radegonde, commune du Coudray-Montceau, par le Plessis-Chenet.

RICHERAND (le Baron), Maire de Villecresnes.

ROBELIN (Léon), Président de la Société d'Encouragement à l'instruction, à Longjumeau.

SABATIER, Maire de Viry-Châtillon.

SAVARY, Conseiller général de Seine-et-Oise, à Villecresnes.

- MM. SÉRÉ-DEPOIN, Président de la Société historique de Pontoise,  
56, rue Charles-Laffitte, à Neuilly (Seine).  
SIMON (Paul), Architecte, à Villeneuve-St-Georges.  
SOUPAULT, Maire de Villeneuve-le-Roi, par Ablon.
- TANON (M. L.), Président de Chambre à la Cour de Cassation,  
90, rue d'Assas, à Paris, et au château du Clos-Bernard,  
à Soisy-sous-Etiolles.
- TETON (Gabriel), instituteur à Epinay-sous-Senart, par Brunoy.  
TOURNEUX (Maurice), 14, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris.
- VALLET (l'Abbé), Curé de Fleury-Mérogis, par St-Michel-sur-Orge.
- VAUFRELAND (le Baron de), Maire de Morsang-sur-Seine, au  
château des Roches, commune de Morsang-sur-Seine, et à  
Paris, 38, avenue Gabriel.
- WARIN, Directeur de la papeterie d'Essonnes, à Essonnes.

---

MEMBRES HONORAIRES-CORRESPONDANTS

- MM. BOURNON (Fernand), Archiviste-Paléographe, 12, rue Antoine  
Roucher, à Paris.
- COÜARD (Emile), Archiviste de Seine-et-Oise, à Versailles.
- LEGRAND (Maxime), Avocat, rue de la Porte-dorée, à Etampes.
- MARQUIS (Léon), d'Etampes, 32, rue de la Clef, à Paris.
- MONTAIGLON (Anatole de), Professeur à l'école des Chartes, 9,  
place des Vosges, à Paris.
- PHARISIER, Rédacteur en chef de *l'Abeille de Seine-et-Oise*, à  
Corbeil.
- QUESVERS (Paul), à Montereau-faut-Yonne (Seine-et-Marne).
- STEIN (Henri), Archiviste aux Archives nationales, 38, rue  
Gay-Lussac, à Paris.
-

## LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. BARTHÉLEMY (Jules), de Corbeil.  
BLAVET, d'Étampes.  
BONNIN (l'Abbé), d'Ablon.  
BOUCHER (le D<sup>r</sup> Paul), de Corbeil.  
COLAS (l'Abbé), de Soisy-s-Etiolles.  
COURCEL (George de), de Vigneux.  
COURCEL (Valentin de), d'Athis-Mons.  
DEPOIN (Joseph), de Pontoise.  
DUFOUR (M. A.), de Corbeil.  
GENTY (l'Abbé), de Livry.  
HAURÉAU (de l'Institut), de Paris.  
JACQUEMOT (l'Abbé), de Boissy-St-Léger.  
JARRY (Henri), de Corbeil.  
LASNIER (E.), de Corbeil.  
LEGRAND (Maxime), d'Étampes.  
MAREUSE (Edgar), de Paris.  
MARQUIS (Léon), d'Étampes.  
MARTELLIÈRE, de Pithiviers.  
MOTTHEAU, de Brunoy.  
PASQUET (Alfred-Marc), de Corbeil.  
PÉRIN (Jules), de Ris-Orangis.



## BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

## Présidents d'honneur :

MM. les Sous-Préfets de Corbeil et d'Etampes.

- Président : M. HAURÉAU, Membre de l'Institut.  
 Vice-Présidents : M. le D<sup>r</sup> P. BOUCHER, Médecin en chef de  
 l'hôpital de Corbeil.  
 M. G. de COURCEL, ancien officier de marine.  
 M. BLAVET, Président de la Société d'horticulture d'Etampes.  
 Secrétaire-Général : M. DUFOUR, Conservateur de la bibliothèque  
 et des archives de la ville de Corbeil.  
 Trésorier : M. LASNIER, Receveur des finances en non  
 activité.  
 Secrétaire-Rédacteur : M. JARRY, Membre du Comité départe-  
 mental d'hygiène.

## COMITÉ DE PUBLICATION

- MM. le D<sup>r</sup> P. BOUCHER, vice-Président, membre de droit.  
 A. DUFOUR, Secrétaire-général, membre de droit.  
 V. DE COURCEL, d'Athis-Mons.  
 H. JARRY, Secrétaire-rédacteur, de Corbeil.  
 L'Abbé JACQUEMOT, Curé-Doyen de Boissy-St-Léger.  
 J. PÉRIN, de Ris-Orangis.  
 Léon MARQUIS, d'Etampes.



# SOCIÉTÉ

## HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE

### DE CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

---

## ORIGINE DE LA SOCIÉTÉ

### ET PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

---

Dans le courant de l'année 1894, un groupe d'érudits et d'archéologues de Corbeil et de ses environs se réunissaient dans le but de jeter les bases de la fondation d'une société d'histoire et d'archéologie qui devrait embrasser les régions de Corbeil, d'Étampes et de l'ancien Hurepoix. L'entente fut promptement établie et un bureau provisoire fut nommé qui se composait de M. J. Laroche, ancien architecte de l'arrondissement de Corbeil, comme président; de M. Lasnier, receveur des finances en non activité, comme trésorier, et de M. A. Dufour, Bibliothécaire-Archiviste de la ville de Corbeil, comme secrétaire-général.

L'on décida ensuite qu'une circulaire serait adressée à toutes les personnes susceptibles de s'intéresser à l'œuvre entreprise. Cette circulaire, appelée à définir clairement le but que poursuivaient les initiateurs, fut immédiatement rédigée dans les termes suivants :

« Depuis de la Barre, prévôt et historien de Corbeil au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle, aucun écrivain, si ce n'est l'abbé Lebeuf au siècle suivant, ne s'est occupé spécialement et d'une manière continue de l'histoire de Corbeil et de la région qui l'entoure. Et cependant ce ne sont pas les éléments qui manquent : les Archives publiques et privées, inexplorées jusqu'à présent, renferment de précieux trésors his-

toriques qui ne demandent qu'à voir le jour; le souvenir des monuments disparus, et ils sont nombreux, risque de tomber dans l'oubli, si des archéologues de bon vouloir ne viennent bientôt rappeler leur histoire et retracer leurs beautés, presque ignorées aujourd'hui. Et pourtant ces édifices ont fait durant des siècles l'orgueil des populations qui nous ont précédés sur ce sol que l'on foule à présent d'un pied trop souvent indifférent, parce qu'on ne le connaît pas assez.

Nos environs sont encore riches en monuments, peu ou mal connus, qu'il serait intéressant d'étudier, aussi bien dans le passé que dans leurs modifications postérieures. Il n'est pas jusqu'à la mémoire des hommes, qui sont nôtres par leur naissance ou leur séjour parmi nous, et qui nous honorent par leurs travaux ou les services rendus, qui ne soit prête à s'effacer, faute d'historiens qui les rappellent à leurs concitoyens.

Il n'y a pas de pays, si peu étendu ou important qu'il soit, qui ne trouve profit à créer dans son sein une société savante. C'était l'opinion de Viollet-le-Duc qui la traduisait ainsi, dans une lettre à un de ses amis: « *Si chacun tenait à mettre en lumière toutes les richesses possédées par une division territoriale, nous aurions bientôt une histoire complète de la France par ses monuments* ».

Le vœu de l'éminent archéologue a été en très grande partie réalisé, car chacun de nos départements possède aujourd'hui au moins une société savante et, le plus souvent, il en a plusieurs; il en existe dans presque tous les arrondissements et il n'est pas rare d'en rencontrer dans les chefs-lieux de canton.

Notre région, qui confine aux limites de l'Ile-de-France, du Gâtinais et du Hurepoix, et encore aux territoires de la Beauce et de la Brie, est entourée de toutes parts de sociétés savantes dont les sièges sont à Paris, Pontoise, Versailles, Rambouillet, Melun et Fontainebleau; seules nos vieilles villes de Corbeil et d'Étampes n'en possèdent pas. Ce regrettable état d'infériorité a frappé un groupe d'hommes amis de notre pays et de son histoire; ils se sont réunis dans la pensée commune de le faire cesser, et c'est en vue de ce résultat, qu'ils ont décidé la création d'une société historique et archéologique dont le champ d'études embrasserait l'ancien Comté de Corbeil, ainsi que la partie du Hurepoix la plus rapprochée de nous, en y joignant Étampes et la région qui nous en sépare, Etampes, ville intéressante à tant d'égards par son passé si fertile en souvenirs et son sol si riche en monuments.

Le but qu'elle poursuit et qui ne peut être atteint que par la coopération du plus grand nombre possible d'adhérents, souscripteurs et travailleurs, peut se résumer en peu de mots: l'Étude en commun de l'histoire et de l'archéologie de notre cher pays et la publication, dans la mesure de ses ressources, de tous documents pouvant jeter un jour nouveau sur son passé, ses monuments, les événements qui s'y sont accomplis, les personnalités qui l'ont honoré. »

Cet appel fut entendu et les adhésions reçues furent assez nombreuses pour permettre la réunion d'une première assemblée préparatoire qui se tint à la Sous-Préfecture de Corbeil, sous la présidence et avec l'obligeant concours de M. G. de Linières, Sous-Préfet de Corbeil qui, dès le début, montra le plus bienveillant empressement à aider la Société de son expérience et de ses relations.

En ouvrant la séance à laquelle assistent un certain nombre de notabilités de l'arrondissement de Corbeil, M. G. de Linières souhaite la bienvenue aux personnes présentes et il félicite celles d'entre elles qui ont pris l'initiative de la fondation de la jeune Société. Il dit que l'idée de fonder une Société historique et archéologique à Corbeil est excellente et sera féconde en résultats utiles, cette Société étant appelée à rendre des services réels en étudiant l'histoire de la contrée, en exhumant et mettant au jour des documents intéressants peu ou mal connus et surtout en étudiant les monuments et objets d'art de notre région et en veillant à leur bonne conservation. M. de Linières ajoute qu'il est heureux de saluer à son aurore la jeune Société historique et archéologique de Corbeil et d'Etampes : il forme les vœux les plus sincères pour sa réussite et lui promet son plus entier appui, ainsi que l'hospitalité de la Sous-Préfecture chaque fois qu'elle croira en avoir besoin.

L'assemblée nomme ensuite son bureau provisoire qui n'est autre que celui antérieurement désigné, auquel on adjoint comme vice-Présidents M. le Dr Paul Boucher, de Corbeil; M. Blavet, d'Etampes et M. G. de Courcel, de Vigneux, ainsi que M. Henri Jarry, de Corbeil, comme Secrétaire-rédacteur.

M. Laroche, sur l'invitation de M. de Linières, prend alors possession de la présidence et remercie l'assemblée de l'honneur qu'elle a bien voulu lui faire. Il constate que les fonctions qu'il a acceptées sont essentiellement provisoires et il espère que, lors de la nomination d'un bureau définitif, la Société saura choisir un Président non moins dévoué que lui, mais plus expérimenté et plus apte à diriger les travaux de la Société.

L'assemblée nomme encore un Conseil d'administration provisoire, puis elle acclame comme Présidents d'honneur de la Société M. de Linières, Sous-Préfet de Corbeil, et son collègue d'Etampes.

La question des statuts et du règlement est soumise ensuite à l'assemblée qui décide que le Secrétaire-général en préparera le projet qui sera soumis à la prochaine séance du Conseil provisoire.

Avant de se séparer, l'assemblée décide que la Société prendra le titre de : *Société historique et archéologique de Corbeil, d'Etampes et du Hurepoix.*

L'enfantement d'une Société dont les membres sont dispersés dans un rayon étendu est laborieux et assez lent; en outre la

Société avait eu la douleur de perdre son premier Président, M. Jules Laroche, qui avait succombé le 11 juin 1894, après une longue maladie courageusement supportée ; c'est ce qui explique que la première assemblée générale ne put être réunie que le 6 août 1894.

Cependant, plusieurs réunions du Conseil avaient eu lieu dans l'intervalle ; les statuts et le règlement avaient été lus et discutés et le texte à présenter à l'assemblée générale avait été adopté.

#### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 AOUT 1894

M. de Linières, Sous-Préfet de Corbeil, ouvre la séance au milieu d'une réunion nombreuse de personnes venues de tous les points de l'arrondissement et même de plus loin ; il rappelle que la Société a été douloureusement éprouvée par la mort de M. Laroche, enlevé trop tôt à l'affection des siens et aux travaux de la Société dont il avait été le Président provisoire et dont il serait certainement resté le Président définitif.

M. le Sous-Préfet exprime les regrets unanimes qu'a causés dans l'arrondissement de Corbeil et dans les arrondissements voisins la perte de cet homme affable, aussi modeste que distingué, dont l'existence entière a été consacrée à la recherche du bien et du beau. Il rappelle les efforts tentés par M. Laroche pour créer la Société historique de Corbeil-Etampes. Le succès, du reste, a couronné ses efforts, car un grand nombre de personnes honorables, s'intéressant vivement aux souvenirs du passé et aux choses de l'art, ont donné ou promis leur adhésion.

M. le Président évoque encore le souvenir de la manifestation imposante, toute de douleur et de sympathie, qui s'est produite aux obsèques de M. J. Laroche. Le Secrétaire-général de la Société, tout désigné pour prendre la parole à la cérémonie funèbre, a rendu avec émotion un sincère hommage aux qualités de l'ami et au mérite de l'architecte éminent qui avait l'autorité nécessaire pour présider aux débuts de l'œuvre entreprise.

M. de Linières termine en disant que reconnaître la vitalité de la Société historique de Corbeil-Etampes et faire des vœux pour sa prospérité, c'est honorer la mémoire de M. Laroche.

M. le Président invite ensuite l'assemblée à nommer le bureau

définitif de la Société. Un vote par acclamation donne les résultats suivants :

Présidents d'honneur: MM. les Sous-Préfets de Corbeil et d'Etampes.

Président: M. Hauréau, membre de l'Institut.

Vice-Présidents: M. le Dr Paul Boucher, médecin en chef de l'hôpital-hospice Galignani, de Corbeil.

M. G. de Courcel, ancien officier de marine, à Vigneux.

M. Blavet, président de la Société d'horticulture d'Etampes, à Etampes.

Trésorier: M. Lasnier, receveur des finances en non activité, à Corbeil.

Secrétaire-général: M. A. Dufour, conservateur de la bibliothèque et des archives de la ville, à Corbeil.

Secrétaire-rédacteur: M. H. Jarry, membre de la Commission départementale d'hygiène, à Corbeil.

M. le Sous-Préfet déclare alors constitué le bureau de la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Etampes et du Hurepoix, et cède la présidence à M. Paul Boucher, premier vice-Président.

M. le Dr Boucher remercie l'assemblée de l'honneur qu'elle a bien voulu lui faire en le nommant premier vice-Président ; puis en son nom et au nom de tous les membres de la Société, il exprime à M. le Sous-Préfet sa reconnaissance pour le vif intérêt qu'il n'a cessé de porter, depuis la première heure, à la jeune Société en formation ; il le remercie surtout des sympathiques paroles qu'il vient de prononcer pour rappeler ce qu'avait été M. Laroche et la grande part qu'il avait prise à la fondation de la Société.

M. le Président donne ensuite lecture des projets de statuts et de règlement.

Les articles des statuts et du règlement sont successivement discutés et adoptés, sauf deux qui furent réservés et renvoyés à l'examen du Conseil, pour une modification demandée par la majorité.

L'assemblée désigne ensuite, pour compléter le Conseil, M. l'abbé Jacquemot, Curé-Doyen de Boissy-St-Léger, M. l'abbé Colas, Curé de Soisy-sous-Etiolles et M. Jules Barthélemy, géomètre-expert à Corbeil ; puis elle nomme les membres correspondants, qui sont

au nombre de huit et dont on trouvera les noms à la suite de la liste des membres de la Société.

M. le Trésorier présente la situation financière de la Société, arrêtée au 6 août 1894. Il résulte de ce document que les sommes encaissées jusqu'à ce jour se montent à 412 francs (M. le trésorier en donne le détail), les dépenses diverses à 19 fr. 90 c., et que les sommes à recouvrer s'élèvent à 666 fr. ; M. Lasnier ajoute que le nombre des souscripteurs, à la même date, est de 68.

Ce compte-rendu financier est adopté à l'unanimité et des remerciements sont votés au Trésorier.

La presse locale et la plupart des organes spéciaux de Paris ayant applaudi à la formation de la Société de Corbeil-Etampes et lui ayant adressé leurs félicitations et les meilleurs souhaits de prospérité, l'assemblée, par l'organe de son Président, exprime la gratitude de la Société pour les témoignages de sympathie et d'encouragement qu'elle a reçus de tous côtés.

Toutes les questions à l'ordre du jour étant ainsi réglées, le Président lève la séance et l'on se sépare en applaudissant à la constitution définitive de la Société.

Il restait encore à fixer le texte des deux articles des statuts qui avaient été réservés: le Conseil se réunit donc le 3 novembre 1894 et, dans cette séance, la rédaction définitive des statuts et du règlement fut arrêtée, et l'on décida qu'une nouvelle assemblée générale se réunirait le 4 décembre suivant pour donner son adhésion à ce texte définitif et permettre ainsi de demander l'approbation des statuts à l'autorité préfectorale.

Lors de cette assemblée générale du 4 décembre 1894, l'accord fut complet et les statuts ainsi que le règlement furent entièrement adoptés, notamment l'article V des statuts qui fixait à dix francs la cotisation annuelle, réduite encore à cinq francs pour les membres du clergé et de l'enseignement.

Une modification importante avait encore été apportée à l'article VII, en vue de faciliter la constitution d'une majorité dans le sein du Conseil d'administration, dont les membres disséminés sur tous les points de l'arrondissement, pouvaient ne pas être toujours réunis en nombre suffisant; c'est afin de parer à cette difficulté que le nombre des membres du Conseil fut porté de dix à vingt-et-un. En conséquence, onze membres nouveaux furent immédiatement

nommés; on trouvera leurs noms plus haut sur la liste du Conseil d'administration.

Sur la demande du Secrétaire-général, l'assemblée comblant une lacune, décida la création d'un Comité de publication, appelé à donner son avis sur les travaux qui devront être publiés par la Société. Ce comité fut composé d'un vice-Président et du Secrétaire-général, membres de droit, et de cinq membres élus pour un an et rééligibles. Furent nommés:

MM. Valentin de Courcel, d'Athis-Mons.  
l'Abbé Jacquemot, Curé-Doyen de Boissy-St-Léger.  
J. Périn, Archiviste-Paléographe, de Ris-Orangis.  
Léon Marquis, d'Etampes.  
Henri Jarry, membre du Comité départemental d'hygiène,  
de Corbeil.

Dans le but de faciliter le travail du trésorier, il fut encore décidé que l'année sociale commencerait le 1<sup>er</sup> janvier 1895.

En terminant la séance, M. le Président, au nom de l'assemblée, charge le Secrétaire-général de solliciter de l'autorité préfectorale l'approbation des statuts dont le texte venait d'être définitivement arrêté et voté.

Cette formalité fut immédiatement remplie et, le 19 février 1895, les statuts revenaient de Versailles, revêtus de l'approbation de M. le Préfet; on en trouvera le texte ci-dessus ainsi que celui du règlement qui, rédigé en vue du fonctionnement intérieur de la Société, n'avait pas à être approuvé.

La Société historique et archéologique de Corbeil, d'Etampes et du Hurepoix se trouvait ainsi définitivement et légalement constituée et pouvait enfin se livrer aux travaux en vue desquels elle avait été fondée.



# GUILLAUME ET GUY

## D'ÉTAMPES

Il y eut à Paris, vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, deux prédicateurs nommés Guillaume et Guy, surnommés *De Stampis*, c'est-à-dire originaires d'Étampes ou des environs, qui n'ont pas, à la vérité, fait beaucoup de bruit, mais ont néanmoins prononcé des sermons que leurs contemporains ont pris le soin de nous transmettre. Si le caractère des gens est trahi par le ton de leurs discours, voilà deux prédicateurs qui ne se ressemblaient guère. Ils étaient pourtant l'un et l'autre religieux, et religieux mendiants; mais ils ne portaient pas la même robe. Frère Guillaume était dominicain et Frère Guy, franciscain.

Echard ne parle pas de Guillaume d'Étampes. C'est qu'il n'a pas su qu'il y avait un de ses sermons dans la librairie de la Sorbonne. Mais il a dû connaître son nom, Etienne de Salagnac l'ayant très honorablement inscrit, entre ceux d'Albert le Grand et de saint Thomas, sur la liste des docteurs qui professèrent la théologie dans l'illustre maison de Saint-Jacques (1). Les docteurs étaient obligés de faire au moins un sermon chaque année (2). On est donc certain que Guillaume d'Étampes a prêché plus d'une fois; cependant on n'a pu retrouver encore qu'un seul de ses sermons, aujourd'hui conservé dans le n<sup>o</sup> 15.955 de la Bibliothèque nationale, fol. 365. Il fut prononcé, le jour de l'Ascension, dans le couvent de Saint-Jacques; on ne dit pas en quelle année. C'est un sermon très grave, un vrai sermon de docteur,

(1) H. Denifle, *Quellen zur Gelehrten-geschichte des Predig.*, p. 41.

(2) Thurot, *Organ. de l'enseign. dans l'univ. de Paris*, p. 158.

sur ce thème : « Tout ce que vous demanderez en mon nom à mon père vous sera donné (1) ; » et l'amplification de ce thème est faite tout entière avec des centons de l'Écriture ; il n'y a là presque rien de personnel. Quelques traits pourtant sont à noter. S'adressant à des religieux dont le mandat principal est de prêcher, l'orateur va jusqu'à leur dire, pour les flatter, non seulement que le Saint-Esprit se fait entendre par leur bouche, mais qu'il opère, par leur bouche, des miracles. Quels miracles ? Les plus grands de tous, auxquels pas un n'est comparable. Il est en effet, dit-il, plus difficile et plus glorieux « de convertir un pécheur que de créer le ciel et la terre ; *Peccatores ad Dominum convertere est majus quam creare cœlum et terram* ». L'auditoire dut vivement applaudir. Il applaudit aussi probablement cette véhémence déclamation contre les usuriers : « Tous les Saints crient contre l'usurier, par qui tant de gens sont précipités dans l'enfer, tant de gens par lui dépouillés de leurs biens, et contraints pour vivre de voler et de se prostituer. » On sait que les clercs et particulièrement les religieux de ce temps-là appelaient usurier tout laïque enrichi par les fruits accumulés d'un négoce quelconque. Ainsi, du reste, les pauvres ont, dans tous les temps, traité les riches, même les plus honnêtes et les plus bienfaisants.

Nous n'avons aussi qu'un sermon de Guy d'Etampes, prononcé le jour de la fête de la Sainte-Croix, *in Campellis*, aux Champeaux, *post prandium*, après dîner. Ici la date ne nous manque pas ; c'est l'orateur lui-même qui nous la fait connaître, rappelant que l'instituteur de la fête, le pape Célestin, est mort depuis trente-quatre ans. Il s'agit de Célestin IV, mort en 1241. Le sermon est donc de l'année 1275. Quant aux Champeaux, ce sont les halles de Paris. Ainsi notre Mineur fit son sermon sous ces halles, quelque tréteau lui servant de chaire. Qu'on ne s'en étonne pas. Les clercs séculiers prêchaient toujours dans leurs églises ; mais les prédicateurs nomades, c'est-à-dire les religieux, à qui l'accès des églises était souvent interdit, n'hésitaient pas, dans l'occasion, à prêcher en plein air, sur les places. On soupçonne qu'ils n'y avaient pas un auditoire très sensible aux élégances littéraires. Aussi le haranguaient-ils habituellement, sans

(1) *Evang.* Joannis, c. xvi, 23.

doute par calcul, dans un latin macaronique, qu'ils assaisonnaient volontiers de propos vulgaires, disons grossiers. Aux Champeaux, après dîner, devaient s'être donné rendez-vous bien des écoliers en humeur de rire. Eh bien, ils riront. Le thème choisi par Guy d'Etampes fut ce passage de saint Matthieu : « Un homme planta une vigne, l'entoura d'une haie et y mit un pressoir (1) ». Comment l'orateur va-t-il tirer de ce thème un sermon de circonstance, en l'honneur de la croix ? On se le demande. C'est pourquoi celui-ci s'empresse de répondre : Nous sommes au 14 septembre, à la veille des vendanges ; disons donc que la vigne est la Vierge, le pressoir la Croix et le Christ le bon vin. Il ne s'agit plus ensuite que de paraphraser cette interprétation de l'allégorie. Nous traduisons : « Quand le Christ fut né, bientôt la grappe se montra. Il fut nourri par la Vierge, sa mère, ne la quitta pas, lui obéit, et, croissant en âge, en grâce, contribua de plus en plus à l'édification de l'Eglise. Et quand le fruit fut mûr, il fallut vendanger cette vigne, couper cette grappe. Alors Judas prit à loyer les vendangeurs, qu'il amena avec leurs sarcloirs, c'est-à-dire leurs bâtons et leurs glaives ; et la Vierge fut spoliée de son fils, comme la vigne de sa grappe... Et comme la grappe est ensuite pressée, tordue dans le pressoir, ainsi advint-il du Christ. A quoi bon serait-il né s'il n'avait pas dû, comme dit saint Grégoire, nous racheter par sa mort?... » Et tout le sermon est cette paraphrase burlesquement développée. Citons encore quelques lignes : « Nous buvons dans le sacrement de l'autel, poursuit l'orateur, le vin rouge produit par la grappe noire, et les martyrs, les apôtres, ayant tellement bu de ce moût qu'ils en étaient ivres, couraient tous à la mort. Jusqu'au temps du pape Silvestre, le moût resta si chaud que tout le monde voulait être martyr ; on courait au martyre comme nos lécheurs (*lecatores*) courent à la cuve où le vin doux fermente. Buvez et énvirez-vous, mes très chers. Battez l'ivrogne. Il ne sait ce que vous faites ; il est insensible aux coups comme aux injures... » C'en est assez ; on devine le reste. Qu'on ne soit pas d'ailleurs trop surpris d'entendre prêcher ainsi. Nous avons de tels sermons récités même dans les églises. Assurément ni saint Thomas ni saint Bonaventure ne nous en ont laissé de semblables ; mais

(1) *Evangel. Matthæi, cap. XXI, 33.*

beaucoup de leurs confrères, gens de la foule, sans souci d'une bonne tenue, se sont librement exercés dans ce genre familier, facétieux, et, quand la mode en eut pris, elle dura longtemps.

Il nous a paru bon de faire connaître à leurs compatriotes ces deux religieux de robe diverse, Guillaume et Guy d'Etampes, par eux certainement tout à fait ignorés.

B. HAURÉAU,  
Membre de l'Institut.



# SAINT SPIRE

## *A BALLENCOURT & A CORBEIL*

Le Culte des reliques de Saint Spire ou Exupère (1), premier évêque de Bayeux, remonte au temps de la fondation de Corbeil, on prétend même qu'elles en furent l'occasion principale. Les restes de l'Apôtre du Bessin, vénérés à Bayeux dès les premiers siècles de l'Eglise, furent transportés à l'intérieur du pays pour les soustraire aux déprédations des hommes du Nord qui envahissaient les régions du littoral. L'histoire, ou plutôt la légende, rapporte que ces reliques furent d'abord déposées au château de Palluau (2), près de Ballancourt, où l'on bâtit une chapelle pour les recevoir et où elles furent l'objet, pendant près d'un siècle, de la pieuse vénération des habitants de tout le pays circonvoisin.

Quatre-vingts ans plus tard, toujours selon la légende, en 943 ou 963, car on n'est pas d'accord sur cette date, Haymon, premier comte de Corbeil, trouvant que ces reliques insignes n'étaient point encore assez en sûreté dans le château de Palluau, situé au milieu de la campagne, vint, accompagné de nombreux chevaliers, mettre le siège devant ce château dont il s'empara ; puis il transporta les précieuses reliques dans sa forteresse de Corbeil, près de laquelle il fit construire, pour les abriter dignement, l'église qui

(1) Le nom véritable de ce saint est *Exuperius*, Exupère, forme qui s'est conservée à Bayeux, mais qui s'est profondément altérée chez nous ; d'Exupère on a fait Supère, Supire, Cepire et enfin Spire, forme dernière qui a prévalu et qui remonte déjà très loin.

(2) *Palluau*, aujourd'hui Palleau, commune de Ballancourt, canton de Corbeil. On dit encore Palleau-la-Chapelle, pour distinguer ce lieu d'un endroit voisin, nommé Palleau-le-Moulin.

porte encore aujourd'hui le nom du grand Saint dont elle devait conserver pendant de longs siècles les restes vénérés.

La ville de Corbeil dut ses commencements à la forteresse et à l'église autour desquelles les habitations vinrent se grouper; l'église, incendiée par deux fois et partiellement reconstruite, existe encore; quant à la forteresse, réédifiée plus tard sous Louis VI, les grands moulins de Corbeil en occupent aujourd'hui l'emplacement; il en reste seulement la grosse tour carrée qui fait saillie sur l'antique place Saint-Guenault, dénommée maintenant place Galignani. Cette tour, où fut enfermé Georges d'Amboise, le grand ministre de Louis XII, servit, pendant plusieurs siècles, de logement aux Capitaines de Corbeil.

C'est en souvenir de ce séjour de 80 ans des reliques du premier évêque de Bayeux dans le village de Ballancourt et des miracles qu'elles y avaient produits, que les habitants de ce lieu avaient conservé certains privilèges, auxquels ils étaient très attachés, et qui leur avaient été accordés dès l'origine, pour les dédommager de la perte de leurs chères reliques. Ces privilèges, qui durèrent jusqu'à la Révolution, donnaient le droit aux gens de Ballancourt de porter la châsse du Saint depuis l'église de Saint-Spire, où elle reposait, jusqu'au seuil du cloître du même nom, le jour de la grande procession annuelle qui eut lieu, chaque année, pendant plus de huit siècles, le cinquième dimanche après Pâques, jour anniversaire de la translation des reliques à Corbeil. Pour accomplir ce pieux devoir, les Confrères de Ballancourt devaient être à jeun, pieds nus, revêtus d'aubes blanches et couronnés de fleurs; ils devaient au préalable s'être confessés et avoir communié. Et quand après tous les offices qui y étaient célébrés, la procession revenait du champ du Tremblay, les Confrères de Ballancourt reprenaient, à la porte du cloître, leur précieux fardeau et le reportaient dans l'église qui lui servait de temple et d'asile.

Si les gens de Ballancourt ne portaient la châsse que pendant un si faible trajet, c'est que la Confrérie de Saint-Spire de Corbeil, autrement importante et nombreuse, reprenait ensuite son droit de lui faire effectuer le reste du parcours.

La grande Confrérie de Corbeil remontait aux premiers temps du culte de Saint Spire dans cette ville; on tenait à honneur d'en faire partie, aussi les personnages les plus qualifiés se faisaient

inscrire sur ses registres, dont plusieurs sont encore conservés dans les archives de la paroisse. Les visiteurs de marque y apposaient parfois leur signature; c'est ainsi que, sur l'un d'eux, figurait celle de la reine Anne d'Autriche avec la date 1663. (1)

Cette Confrérie avait ses dignitaires; en 1788, M. du Perray en était le Procureur, MM. Ancel et Jassenne, conseillers, et Guérin, greffier.

Le costume des Confrères était le même qu'à Ballancourt, c'est-à-dire aubes blanches, couronnes de roses et bâton fleuri; mais ils n'avaient plus les pieds nus, à cause du trajet assez long qu'ils avaient à parcourir, et dans une saison où le temps est assez souvent froid et pluvieux. (2)

La Confrérie s'en est allée avec la fête; les Confrères, ne se renouvelant plus, diminuaient chaque année. Vers 1850, il n'en restait plus que deux, très âgés, qui venaient, chaque année, dans leur costume traditionnel, accomplir leur pieux et antique devoir. L'un venait du hameau des Brosses, l'autre de Champrosay. Ils étaient les derniers survivants d'une compagnie qui ne se recrutait plus; avec eux disparut cette grande Confrérie, bien des fois séculaire, qui avait tenu une place si importante dans la vie sociale de nos ancêtres, et la grande procession dont ils étaient les acteurs, et non les 'moins importants, ne tarda pas à disparaître à son tour.

Elle était cependant bien imposante cette belle procession, où figuraient toutes les reliques de la ville et qui était suivie par une immense population venue de très loin à la ronde. Les rois de France, ainsi que les princes et princesses de leur maison, l'accompagnèrent fréquemment. C'est ainsi que l'on vit en 1519, le 6 août (3), le roi François I<sup>er</sup>, avec les reines Louise de Savoie, sa mère et régente du royaume, et Claude de France, son épouse,

(1) *Almanach de Corbeil* de 1789, p. 19.

(2) La gravure de 1789 que nous reproduisons ici les représente chaussés, mais tous les auteurs anciens sont d'accord pour dire qu'ils accomplissaient leur trajet toujours pieds nus. Cet adoucissement leur aura été accordé dans les derniers temps.

(3) C'était une procession exceptionnelle, comme on en faisait souvent aux époques de calamité. Celle-ci avait pour but de demander la cessation d'une grande sécheresse.

suivre dévotement à pied les châsses qui faisaient alors la joie et l'honneur de la ville de Corbeil.

Claude Malingre, dans ses *Antiquités de la ville de Paris*, publiées en 1640, nous a laissé une description de cette cérémonie, qu'il n'est point inutile de reproduire ici. (1)

« Ledit jour (2), à dix heures se fait la procession, en laquelle assistent les  
« paroisses tant de la ville que des faubourgs et une multitude presque infinie de  
« peuple, et sont portées avec magnificence icelles châsses, par une quantité  
« d'hommes, tous revêtus d'aubes blanches, ayant des chapeaux de fleurs sur leurs  
« têtes, tenant des cierges blancs en leurs mains, et nus pieds, appelés les Confrères  
« de la sainte et dévoute Confrérie des porteurs des châsses desdits saints; et la  
« dite procession, précédée de clérons, cornets à bouquins, hauts-bois et lumi-  
« naires, arrive au lieu du Tremblay, où, pour mémoire perpétuelle de la pre-  
« mière translation qui y fut faite, a été posée une haute croix de pierre et mise  
« aussi une grande table aussi de pierre sur laquelle l'on fait reposer les dites  
« châsses; et là se chantent plusieurs antiphônes et cantiques de louanges, comme  
« aussi se disent plusieurs suffrages et oraisons, et ensuite se fait la prédication,  
« laquelle finie, l'on s'en retourne en pareil ordre à l'église, où est célébrée la  
« grand'messe fort solennellement ».

Beaupied, qui fut Abbé de St-Spire de 1732 à 1753, et qui a été inhumé au chœur de cette église, a écrit la vie de St Spire et de St Leu, petit volume orné de deux gravures et assez difficile à rencontrer aujourd'hui, malgré ses deux éditions de 1732 et 1773. Parlant de la procession, Beaupied, mieux placé que personne pour bien savoir ce qui se passait, s'exprime ainsi : (3)

« On ne saurait exprimer la quantité des peuples qui viennent de toutes parts  
« pendant ce temps, même des extrémités de la France; le nombre en est si  
« grand qu'à peine les Chanoines peuvent-ils passer dans le chœur de leur église,  
« pour la célébration du service divin, même avec le secours de plusieurs halle-  
« bardiers qui les conduisent. »

Du Breul, l'historien de Paris (4), a aussi parlé de la procession de St Spire; dans son supplément, page 95, il dit que :

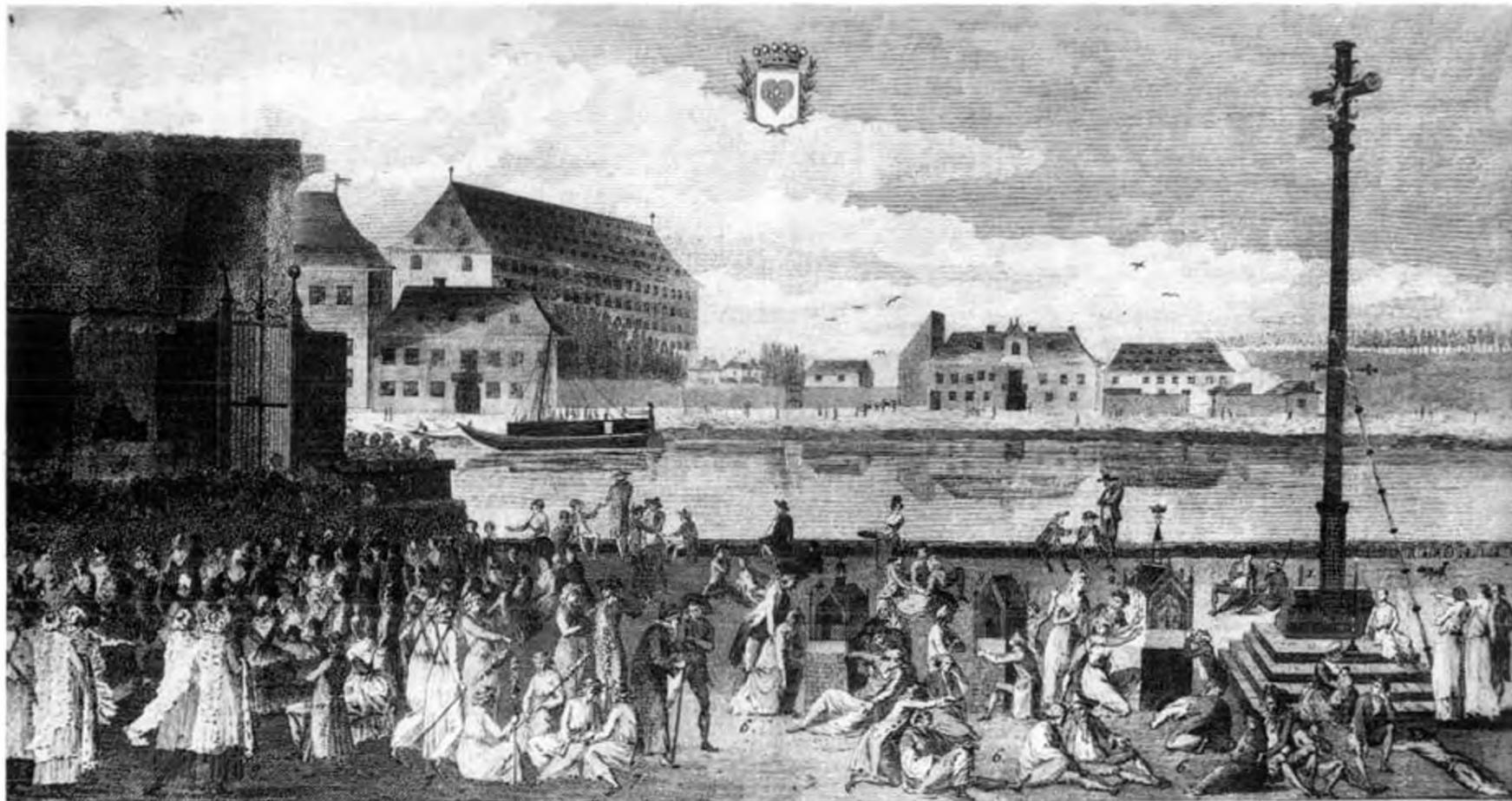
« De Paris et de plusieurs autres lieux y accourt une affluence si grande de  
« peuple qu'à peine la ville suffit-elle pour la contenir. A ce jour solennel se fait  
« une très belle procession, où se porte la châsse de St Spire, à laquelle tout le

(1) Liv. 4, p. 145.

(2) 5<sup>m</sup>e dimanche après Pâques.

(3) Edit. de 1773, p. 46.

(4) Paris, 1612.



1. Croix du Tremblay.
2. Chaise de S. Spire.
3. Chaise de S. Lou.
4. Chaise de S. Remondet.
5. Abbé de S. Spire.



**PROCESSION ET STATION ANNUELLES,**  
 Des Chapitre et Confrérie de S. Spire.  
 au Champ du Tremblay Parb. S. Jacques à Corbeil.  
 le 5<sup>e</sup> Juin après Pâques, dit des Resurrexions.

6. Malades autour des Chaises.
7. Porteurs prieur. desdit. Chaises.
8. Chanoines de la Collégiale.
9. Religieux en Chaire.
10. Le Prieur de S. Guennault.

Cliché F. Marseuse.

par Charles Bonnier

« peuple assiste et fait le tour de la ville, puis retourne dire la messe en son église qui se trouve si pleine de monde que souventes fois il y en a d'étouffez ».

Lors du rétablissement du culte en 1795, la procession de St Spire se fit comme autrefois, malgré que la plus grande partie des reliques qui l'avaient motivée dès son origine eussent été détruites pendant la Révolution (1). Son point terminus, le champ du Tremblay, avait été aliéné et vendu comme bien national (2); la procession s'arrêtait donc devant l'église St-Jacques, qui se trouvait à l'extrémité de la rue du même nom, au bas du chemin qui monte à St-Germain. Cette église, désaffectée à la Révolution, fut vendue, puis démolie au commencement de ce siècle, mais la procession continua, chaque année, à faire sa station, bien courte désormais, devant l'emplacement de l'église disparue, où une simple croix avait été érigée.

Cette imposante cérémonie, qui attirait autrefois à Corbeil un immense concours de populations, se continua pendant plus de la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, déclinant chaque année jusqu'au jour où elle fut supprimée administrativement (3)

Nous donnons ici la reproduction d'une gravure devenue très rare et qui représente cette procession à son arrivée au champ du Tremblay. Cette œuvre n'a rien d'artistique, mais elle offre un vif intérêt pour la ville de Corbeil, en retraçant fidèlement l'épisode le plus important d'une fête religieuse, qui se célébra chaque année pendant de longs siècles et dont le souvenir, qui se perd de jour en jour, subsiste seul aujourd'hui.

Cette gravure a été exécutée en 1789 par un artiste du nom d'Eustache Lépine, sous la direction de l'abbé Guiot, dernier Prieur de St Guenault, de Corbeil. On y remarque, au premier plan à gauche, un groupe de ces confrères de St Spire dont il est question dans cette notice, puis les châsses, posées sur les stèles destinées à les recevoir à chaque procession. Tout à fait à gauche, sur la terrasse de la propriété voisine, qui domine ce champ du

(1) Cette destruction fut l'objet d'une fête civique qui fut célébrée le 20 Pluviose An II (8 février 1794); le procès verbal de cette cérémonie a été conservé, mais nous ne croyons pas opportun de le reproduire ici.

(2) Ce champ, qui est en bordure de la Seine, est devenu le potager de la maison qui se trouve en face, de l'autre côté de la rue des Marines.

(3) L'arrêté du maire Litzelmann supprimant les processions est du 26 septemb. 1887.

Tremblay, un prêtre, qui fut souvent un Evêque, prononce un discours devant le peuple assemblé.

Notre estampe a en outre un intérêt topographique : elle nous montre en effet la rive gauche de la Seine, telle qu'elle était il y a plus d'un siècle, c'est-à-dire presque dépourvue d'habitations dans cette partie d'aval du fleuve, puis le grand magasin de la réserve de Paris, construit sous les ordres de l'abbé Terrai en 1767 et disparu, lui aussi, dans une catastrophe récente, et enfin l'ancien Coche de Corbeil, l'antique bateau Corbillat, qui fut si longtemps l'unique moyen de transport entre Corbeil et Paris (1).

Les privilèges des gens de Ballancourt avaient été reconnus de toute ancienneté par des documents royaux qui ne nous sont pas parvenus et qui furent confirmés par François I<sup>er</sup>, par l'Officialité de Paris et aussi par une bulle du Pape Clément XI, datée de 1710.

On trouvera aux pièces justificatives ces documents, tels qu'ils nous ont été conservés par l'abbé Guiot, dans l'un de ses manuscrits conservés à la bibliothèque de Rouen (2).

Le même abbé Guiot avait aussi retrouvé un ancien diplôme délivré à un confrère de Ballancourt par le curé du lieu ; on y lisait, sous la forme des commandements de Dieu, les devoirs à remplir par les confrères. L'abbé Guiot a inséré cette pièce curieuse dans le même manuscrit, ce qui nous permet de pouvoir en donner la reproduction. Elle intéressera certainement les habitants de Ballancourt, dont bien peu doivent avoir conservé le souvenir des pieux devoirs de leurs ancêtres.

*Les commandements des confrères de Ballancourt indiquant les devoirs qu'ils ont à remplir à la suite de leurs droits sur la châsse qu'ils vont porter.*

Le bon saint Spire porteras  
A jeun respectueusement.

(1) Il existe une seconde estampe de la procession de St Spire, toute différente de celle que nous reproduisons. Elle est du même auteur et porte la date de 1793. On y voit la procession en marche, arrivant au champ du Tremblay. Cette gravure est aussi rare que la première ; toutes deux font partie de la collection iconographique de la bibliothèque communale de Corbeil. Nous espérons pouvoir donner la reproduction de cette seconde gravure dans un de nos prochains bulletins.

(2) Fonds Montbret, ms. 115.

Le même jour communieras  
Tout comme à Pâques exactement.  
Tête et pieds nus tu marcheras  
En portant la châsse humblement.  
Profond silence garderas  
Pour éviter tout différend.  
D'Aube blanche tu couvriras  
De pied en cap ton vêtement.  
De fleurs ou rubans orneras  
Ton chef et bourdon proprement.  
Du fardeau tu ne te plaindras  
S'il pesoit inégalement.  
Le saint dépôt tu remettras  
A ceux de Corbeil loyalment.  
A ta famille reviendras  
Sans t'arrêter aucunement.  
Et de retour remercieras  
Le Ciel et les Saints mêmement.

Une chapelle avait été élevée au lieu de Palleau, sur l'emplacement où avaient reposé les reliques de St Spire. Pendant tout le moyen-âge, cette chapelle fut en honneur et le culte du Saint s'y célébra jusqu'à la Révolution.

De nos jours on y a encore connu un petit oratoire ; maintenant tout a disparu et le souvenir des cérémonies d'autrefois, qui tenaient une si grande place dans la vie des habitants de la contrée, tend de plus en plus à s'effacer ; seuls, les documents que nous transcrivons ici peuvent rappeler un culte qui a été si longtemps et si pieusement exercé par les habitants de la commune de Ballancourt.

A. DUFOUR,  
Bibliothécaire.



## PIÈCES JUSTIFICATIVES

*Extrait de la sentence du Parlement de Paris, en date du 23  
avril 1529, pour le port de la Châsse de saint Spire.*

FRANÇOYS, par la grâce de Dieu, Roy de France, à notre premier huissier de notre Court de Parlement, nos sergents, juges sur ce requis, salut.

Humblement et supplians, nos bien amez manans et habitans du village de Balancourt près Corbeil nous représentent que aux dits supplians et à leurs ancêtres il appartient, de toute ancienneté, le jour et fête de saint Spire, porter en procession la châsse dudit saint Spire, d'où elle se pose dans l'église de Corbeil jusqu'à la porte et issue du cloistre d'icelle, et la mettre sur un poteau en fasson de reposoir, et icelle bailler aux pellerins dudit saint Spire pour la porter jusqu'au lieu du Tremblay, là où on a accoustumé de les sermonner par chacun an en l'honneur et louange dudit Saint; et au retour de ladite procession, après que lesdits pellerins l'auront rapportée et remise sur ledit poteau, ou tréteau, ou reposoir, en face de ladite porte et issue du cloistre, icelle reprendre et reporter jusqu'en ladite église; lesquels de ce droit ont foy et tant qu'eux que leurs prédécesseurs, non seulement par dix, vingt, trente, quarante, cinquante et même par cent ans et tel et si long tems qu'il n'est mémoire de l'usage qu'ils en sont en possession et saisine, ladite possession et saisine les remet en droit de disposer et de se nommer possesseurs, en possession et saisine, et autres qu'eux ne s'en peuvent dire ni nommer possesseurs (1) etc...

Suit un arrêt en faveur desdits habitans de Balancourt, confirmé par deux autres arrêts du Parlement datés, l'un de 1575, l'autre du 30 avril 1597.

(1) L'abbé Guiot, à qui nous empruntons ces textes insérés dans son ms. 115 de Rouen, a arrêté là sa citation; de même qu'il se contente de mentionner les arrêts de 1575 et 1597 sans en donner la teneur.

*Extrait des registres de l'Officialité de Paris du mercredi  
20 mai 1620.*

Aujourd'hui, sur la remontrance à nous Official de Paris faite par les Abbé séculier, chanoines et chapitre de l'Eglise Royale et collégiale de Monsieur Saint Spire de Corbeil, diocèse de Paris, assistés de M<sup>e</sup> Thomas Vallot leur Procureur, tendante à ce que sur et vu le renvoy à nous fait par la Cour, il nous plaise ordonner que conformément à la requête à nous faite en jugement le dernier jour, les habitans de Balancourt, confrères et porteurs de la Châsse dudit Saint Spire, soient définitivement condamnés à porter ladite châsse le jour de dimanche prochain, qui est le jour de la translation dudit saint Spire, qui est le 5<sup>m</sup>e dimanche après la fête de Pasques, en habit décent, suivant et conformément aux réglemens faits par ledit Chapitre le 21 juillet 1618 et autres subséquens, et à continuer par chacun an, au désir desdits réglemens, leur accordant ledit Chapitre, pour la présente année seulement et sans tirer à conséquence à l'advenir, eu égard à la briefveté du temps, de leur fournir, pour cette fois seulement, aubes pour la quantité de 18 à 20 personnes, aux charges que lesdits de Balancourt se gouverneront et comporteront avec toute l'honnêteté, respect et décence requise en un acte si saint et si solemnel. A quoi respondant par M<sup>e</sup> Pierre le Cousturier pour François Blanchard et Adrien de France, Procureur fondé de procuration desdits habitans de Balancourt, passée pardevant Larchet, notaire, le 17 juillet 1619, a été dit que, sans préjudicier à l'arrêt par eux obtenu en la Cour de Parlement, en quoique ce soit à ce qui a été arrêté au parquet de MM. les gens du Roy, par lequel ils sont maintenus en leurs droits et possession de porter ladite châsse le dit jour de la translation, et s'y offrant, suivant le renvoy fait par ladite Cour, pour la décence du port de ladite Châsse, de la porter, revêtus d'aubes par dessus leurs habits et nuds pieds, les chapeaux de fleurs sur leurs têtes, afin d'honorer davantage le corps saint; encores que par cy-devant, ils ne portaient que par coustume ladite châsse avec leurs habits ordinaires, et promettant doresnavant de continuer cette cérémonie avec lesdites aubes et nuds pieds, comme dit est, pour chacun an audit jour.

Lesdites parties ouïes, assistées de leurs dits Procureurs, disons et ordonnons que, pour cette année, lesdits du Chapitre, de leur consentement ci-dessus, accommoderont d'aubes blanches et nettes les dits de Balancourt, avec ceintures de fils blancs, et jusqu'au nombre de 18 à 20; et, pour le regard des années subséquentes, condamnons les dits de Balancourt à se fournir à leurs propres coûts et dépends, à se confesser et à communier auparavant que de s'ingérer au port de ladite Châsse, et de s'y comporter avec honneur, révérence et ordre requis, pour cette châsse porter et rapporter ès lieux accoutumés, avec défenses d'y commettre ni envoyer à cet effet aucunes personnes qui ne soient natives dudit lieu de Balancourt; et, à cet effet, les marguilliers ou le Curé dudit Balancourt seront tenus d'envoyer aux dits du chapitre, huit jours avant le jour de la translation, les noms et surnoms desdites 18 ou 20 personnes qui devront porter ladite châsse, le tout sans désordre ni confusion, et sans dépends du consentement desdites parties.

Fait les an et jour que dessus.

Ainsi signé en la minute, BOCQUET (1), prêtre et chanoine de ladite église, H. SÉNESCHAL, procureur de la Confrérie des porteurs de Châsses, FRANÇOIS BLANCHARD, VALLOT, le COUSTURIER et de BERTHIER. Ledit de FRANCE a déclaré ne savoir écrire, ni signer.

Signé sur expéditions: DUVAL avec paraphe.

L'an 1620, le mercredi, dixième jour de juin, pardevant nous Official de Paris, sont comparus au Prétoire de l'Officialité M<sup>o</sup> Pierre le Cousturier, Procureur des manans et habitans de Balancourt, demandeurs en requeste et à fin de rapport de nostre sentence du 20<sup>mo</sup> du mois de mai dernier passé, d'une part, et M<sup>o</sup> Thomas Vallot, Procureur des Abbé séculier, chanoines et chapitre de l'église royale et collégiale de St Spire de Corbeil, défendeurs d'autre part, lesdits procureurs ouïs, et après que ledit le Cousturier auxdits noms a conclud aux fins de ladite requeste à nous présentée le 23<sup>me</sup> jour de mai dernier, laquelle a été signifiée auxdits du Chapitre dudit Corbeil, et requis que au lieu de ces

(1) Jean Bocquet, chanoine de St-Spire et de Notre-Dame, auteur d'une vie de St Spire publiée à Paris en 1657, in-8°. Cet ouvrage est très rare.

mots: *natifs dudit lieu de Balancourt*, mis en nostre dite sentence, concernant le port de ladite Châsse, il soit dit que les manans et habitans dudit Balancourt seront reçus au port de ladite Châsse, et que au lieu du nombre de *18 ou 20 personnes pour porter ladite Châsse*, mentionné par ladite sentence, il soit dit qu'ils viendront en tel nombre que bon leur semblera pour le port de ladite Châsse de St Spire, et en ce faisant, que lesdits mots de *natifs* et de *18 ou 20 personnes* seront rayés de ladite sentence, afin que à l'advenir il ne s'en puisse ensuivre aucun trouble ou procès entre lesdites parties, et outre qu'il nous plut décharger lesdits habitans qui seront nommés pour porter ladite châsse de St Spire de *communier*, attendu qu'il y a bien trois lieues dudit Balancourt audit Corbeil, et que, lorsqu'ils arrivent audit Corbeil, ils sont lassés, à quoi il conclud;

Et que, par ledit Vallot auxdits noms a été dit qu'il consent la réformation de notre dite sentence ès mots ci-dessus cottés, au lieu desquels il sera dit que lesdits manans et habitans de Balancourt seront reçus au port de ladite châsse de St Spire en tel nombre que bon leur semblera venir, pourvu qu'ils envoient auxdits du Chapitre de Corbeil les noms et prénoms, tous les ans, huit jours auparavant le jour et fête de la translation dudit St Spire, et qu'ils observent et gardent au surplus les règlemens portés par notre dite sentence du 20<sup>m</sup>e mai dernier.

Nous, Official susdit, disons et ordonnons, du consentement desdites parties, que notre dite sentence dudit jour 20 mai dernier passé sera réformée en ces mots: *natifs dudit lieu de Balancourt*, au lieu desquels sera mis: *manans et habitans dudit Balancourt*, et qu'au lieu de ces mots: *18 ou 20 personnes*, sera mis qu'ils viendront en tel nombre que bon semblera auxdits manans et habitans de Balancourt pour le port de ladite Châsse, les Curé et Marguilliers duquel lieu de Balancourt seront tenus d'envoyer, huit jours auparavant le jour et fête de la translation dudit St Spire, auxdits du Chapitre, les noms et surnoms de ceux qu'ils auront destinés et nommés pour porter et rapporter ladite châsse, afin d'éviter la confusion, lesquels porteurs et rapporteurs seront tenus se confesser et communier lesdits jours, et icelle châsse porter et rapporter à jeun.

Au surplus du résidu de notre dite sentence dudit jour 20 mai dernier, sera fait selon les règlemens y mentionnés; disons et

ordonnons qu'elle sera exécutée et en sortira son plein et entier effet selon sa forme et teneur.

Fait au Prétoire de l'Officialité, avec lesdits comparans, en la présence de M<sup>e</sup> Jean Bocquet, Procureur chanoine de ladite église St-Spire, pour et au nom desdits du Chapitre, et de Simon Poulain, l'un des quatre Maîtres de la Confrairie des porteurs de ladite Châsse de St Spire, les an et jour que ci-dessus.

Signé sur expédition : DUVAL, avec paraphe.

*A Monseigneur l'Archevêque de Sens, Primat des Gaules  
et de Germanie, Conseiller d'Etat ordinaire du Roy.*

Supplient humblement les Curé et habitans de la paroisse de Balancourt, diocèse de Sens, disant que dans l'étendue de ladite paroisse de Balancourt, il y auroit une chapelle sous l'invocation de St Spire ou Exupère, à Palleau, dans laquelle auroient reposé pendant un long tems les reliques dudit St Spire, lesquelles, à cause des guerres civiles, auroient été transportées à Corbeil-sur-Seine pour être en plus grande sûreté ; nonobstant la translation desdites reliques, ils auroient toujours continué leurs dévotions envers ledit St Spire et iroient fréquemment dans ladite chapelle présenter à Dieu leurs très humbles prières par l'entremise dudit Saint, aussi bien que les villages tant voisins qu'éloignés, où ils viennent souvent en procession, et notamment dans les temps de sécheresse. Et comme ils auroient senti plusieurs fois des effets particuliers de leur intercession pour eux auprès de Dieu, et particulièrement depuis huit jours, ils désireroient lui témoigner leur reconnaissance et l'honorer encore d'une manière particulière par une Confrérie qu'ils souhaiteroient ériger dans ladite chapelle, pour contribuer chacun de son côté à y faire le service divin d'une manière la plus décente qu'ils pourroient, les jours de St Spire, et notamment le 1<sup>er</sup> dimanche d'après la St Spire d'Août (1), auquel jour sont attachées des indulgences accordées par Notre Saint Père

(1) La fête patronale de St Spire tombe le 1<sup>er</sup> Août ; celle qui se célèbre à Corbeil le 5<sup>me</sup> dimanche après Pâques n'est que l'anniversaire de la translation des reliques du saint.

le Pape Clément XI (2) pour ceux qui visiteront ladite Chapelle à pareil jour et feront ce qui est porté par la bulle, lesquelles indulgences Votre Grandeur auroit approuvées le 5 Juillet de la présente année, et en outre pour l'entretien de ladite Chapelle et contribuer à son ornement.

Ce considéré, Monseigneur, il plaise à Votre Grandeur de permettre aux Curé et habitans de ladite paroisse de Balancourt d'ériger dans ladite Chapelle de St Spire de Palleau une Confrérie en l'honneur dudit St Spire ; ce faisant, lesdits Curé et habitans continueront de prier Dieu pour la prospérité et santé de Votre Grandeur.

Présentée le 17 Juillet 1710. — BESNARD, curé de Balancourt, BEAUDELÈRE, POUSSIN, MERCIER, LEQUET, BOUCHARD, POULET et autres.

---

STATUTS ET RÉGLEMENS DE LA CONFRÉRIE DE ST SPIRE  
*érigée en la Chapelle de Saint Spire de Palleau,  
paroisse de Balancourt, diocèse de Sens.*

---

- I. — Toutes sortes de personnes de l'un et de l'autre sexe, faisant profession de la religion Catholique, Apostolique et Romaine, étant de bonne vie et mœurs, pourront être reçues dans ladite Association.
- II. — Le Curé de la paroisse en aura la conduite et en fera faire le service par qui bon lui semblera.
- III. — Le Marguillier de la Confrérie sera celui de la Chapelle, qui sera élu à la manière accoutumée. Ledit Marguillier

(2) Nous ne croyons pas nécessaire de donner ici le texte latin de la bulle de Clément XI accordant, sous certaines conditions, des indulgences à ceux qui visiteront, le dimanche après la fête de St Spire « *Ecclesiam seu capellam Sancti Exuperii sitam infrà limines parochiæ Ecclesiæ de Balancourt, Senonensis diocesi.* » Cette bulle se termine ainsi : « Datum Romæ, apud sanctum Petrum sub annulo piscatoris die 13 septembris 1709, Pontifici nostri anno decimo. » Elle est approuvée et contresignée par Hardouin, archevêque de Sens, sous la date du 5 Juillet 1710.

gardera, avec les registres et papiers de ladite Chapelle, ceux de la Confrérie, dans un coffre à double serrure, dont le curé aura une clef et lui l'autre. L'argent de la Confrérie y sera pareillement enfermé, et il ne pourra faire aucune dépense desdits deniers sans la participation du sieur curé et des principaux Confrères. Le Marguillier rendra son compte quinze jours après son année d'exercice.

- IV. — Chaque Confrère sera tenu de se confesser et communier, si cela se peut, le jour de son entrée dans ladite Confrérie, et la même chose le dimanche d'après la fête de St Spire d'Août, pour gagner les indulgences accordées par N. S. P. le Pape Clément XI ; et en cas que quelqu'un se trouve avoir manqué à ce devoir sans cause légitime, il pourra être rayé du nombre des Confrères, si le sieur curé le juge à propos, comme aussi les Confrères qui se trouveront être de mauvaise vie.
- V. — Après le décès de l'un des Confrères, il sera célébré un service le jour que le sieur curé le jugera à propos, aux dépens de la Confrérie, pour le repos de l'âme du défunt.
- VI. — Le lundi d'après le dimanche de la fête de St Spire d'Août, sera célébré un service général pour le repos des âmes des Confrères décédés.
- VII. — Ceux qui s'associeront doivent aumôner à ladite Confrérie, le jour de leur entrée, cinq sols, et deux sols six deniers par chacun an.
- VIII. — Le sieur vicaire dira comme ci-devant une messe tous les mardis de chaque semaine à ladite Chapelle, si faire se peut, pour les besoins et nécessités desdits Confrères tant vivants que trépassés.
- IX. — Toutes buvettes sont interdites aux Confrères pour quelque raison et prétexte que ce soit.

HARDOUIN FORTIN DE LA HOGUETTE, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique, Archevêque de Sens, Primat des Gaules et de Germanie, Conseiller d'Etat ordinaire, Veu la requête ci-dessus et y faisant droit, avons permis au sieur curé de Balancourt, en notre diocèse, d'ériger la Confrérie en question et, en conséquence, nous avons approuvé les Statuts ci-dessus, pour être obser-

vés par tous les Confrères qui s'y voudroient faire inscrire ; laquelle Confrérie sera gouvernée par ledit sieur curé et ses successeurs, curés de Balancourt, sous notre autorité, autant de temps que nous le jugerons à propos et qu'elle contribuera à augmenter la dévotion et piété des fidèles.

Donné à Sens ce 17<sup>m</sup>e jour de Juillet 1710.

Signé : HARDOUN, Archevêque de Sens.  
et : par Monseigneur : HAMETTE.



## L'ÉGLISE DE SAINT-GERMAIN-lès-CORBEIL

### et sa restauration.

Un éminent archéologue à qui nous devons un très utile ouvrage sur les inscriptions de l'ancien diocèse de Paris, s'exprimait ainsi en parlant de l'Eglise de St-Germain-lès-Corbeil :

La chute du clocher, survenue en 1796, a privé l'église de Saint Germain du plus beau motif de sa décoration extérieure ; mais il lui reste encore une porte monumentale, une nef du meilleur style accompagnée de collatéraux, une rose et plusieurs baies garnies de brillantes verrières, et tout cela date de la grande époque qui s'étend du règne de Philippe-Auguste à celui de Saint Louis.

En écrivant ces lignes, le Baron de Guilhermy rendait pleine justice à ce gracieux monument où la légèreté s'allie à l'élégance et qui a mérité les suffrages de tous ceux qui ont su l'admirer. L'abbé Lebeuf lui-même, si autorisé en ces matières, le qualifie ainsi : « c'est une des plus belles églises du diocèse ».

Sa construction remonte à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, à cette époque où l'art roman arrivant à sa dernière période allait être bientôt remplacé par l'architecture ogivale qui devait, depuis le XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la renaissance, nous donner les splendides monuments qui sont la gloire de notre pays et font l'admiration des archéologues. L'église de St-Germain est de cette période dite de transition ; il est facile de le reconnaître à son architecture générale, plus élancée et moins sévère qu'aux époques précédentes, à ses chapiteaux qui se décorent de crochets tout en conservant le galbe de l'ornementation romane. Ses fenêtres accusent l'ogive encore hésitante et peu prononcée ; l'abside circulaire des temps antérieurs est remplacée par la forme rectangulaire qui ne fut adoptée que plus tard et non partout, en même temps que les grandes fenêtres à meneaux, dont on remarque un timide essai dans l'abside des chapelles latérales.

Le chœur, qui se termine carrément, comme on vient de le voir, est percé de trois grandes fenêtres surmontées d'un oculus, tous décorés de belles verrières du XIII<sup>e</sup> siècle. Le portail de l'église de St-Germain est particulièrement remarquable par son mélange d'ornementation romane, ses colonnettes, ses légères moulures en bâtons brisés et autres décorations qui annoncent déjà la venue prochaine de l'art gothique, nettement accusé ici par la belle arcade ogivale, trilobée, qui a servi de prétexte à cette belle décoration et qui encadre le tympan, resté nu, hélas !

Cette belle église avait, à diverses époques et sous prétexte d'embellissement, subi des modifications regrettables qui avaient altéré dans une certaine mesure le caractère de son style original ; frappé de cette triste situation, un amateur éclairé, doué de quelque fortune, résolut d'entreprendre à ses frais la restauration de cet intéressant monument et de lui rendre son aspect primitif en refaisant ce qui a été détruit et en le débarrassant de tout ce qui y a été intempestivement ajouté. Muni des autorisations nécessaires, il sut s'adresser, et ce ne fut pas là son moindre mérite, à un architecte de grande valeur doublé d'un archéologue éminent, qui entra de suite dans les vues de son client et ne tarda pas à se mettre à l'œuvre, heureux d'apporter le concours de son talent et de son érudition à un travail de restitution qui rentrait dans ses goûts d'archéologue et qui ne pouvait que lui faire honneur.

Les travaux sont commencés depuis deux mois à la satisfaction des amateurs du beau. Ceux-ci désiraient depuis longtemps qu'on s'occupât enfin de la restauration de la charmante église de Saint-Germain qui avait, par des badigeonnages superposés, perdu la belle apparence que sa construction en pierres de taille lui avait autrefois assurée.

Il y aura cent ans à la fin de la prochaine année que son haut clocher s'est écroulé, épargnant heureusement la nef dans sa chute, et lorsque M. Darblay jeune entreprit à ses frais en 1862 la restauration extérieure de l'église, il n'était point question alors de la restitution intérieure dont on s'occupe aujourd'hui. On se contenta de réédifier la façade, que couronnait alors un modeste clocher, qui fut remplacé par un campanile de pierre, surmonté de la haute croix que nous y voyons à présent ; la cloche qui provenait de l'église paroissiale de St-Pierre-du-Perray détruite en 1819, y fut installée ; un bas relief, dû au ciseau d'Elias Robert, orna la

façade, mais on se garda bien de toucher au beau portail de la fin du XII<sup>e</sup> siècle qui décore si heureusement l'entrée de l'édifice, et ses élégantes colonnettes, ses légers chapiteaux, ainsi que toute sa curieuse ornementation du déclin de la période romane furent religieusement respectés.

Quelque incomplète que fût cette restauration, on y dépensa près de 40.000 fr. La toiture pourtant n'avait pas été refaite et les travaux furent repris après la guerre franco-allemande.

En 1882, M. Charles Béranger, neveu de M. Darblay jeune et son successeur à la mairie de St Germain-lès-Corbeil, obtenait du Gouvernement une subvention de 1.000 fr. pour refaire en ardoises le toit de la grande nef et ce travail a été tout récemment étendu aux bas-côtés, faisant ainsi disparaître le fâcheux aspect de grange ou de fabrique que l'emploi de la tuile mécanique, aux tons si crus, avait donné à tout l'édifice.

Restait l'intérieur du monument qui semblait devoir toujours conserver ses couches de monotone badigeon, ses lourds décors de boiseries, avec ses tableaux qui cachaient en partie les beaux vitraux du XIII<sup>e</sup> siècle, ses pierres tombales dont les antiques inscriptions s'effaçaient sous les souliers ferrés des bambins de l'école.

L'église n'était pourtant point délaissée, car depuis quelque temps cinq verrières, offertes par MM. Paul et Aymé Darblay, étaient venues remplacer au midi les verres blancs qui ne tempéraient pas les ardeurs du soleil d'été, et l'installation d'un calorifère vint adoucir la température des mois d'hiver ; mais ces quelques travaux avaient pu être faits sans annoncer un plan complet de restauration de l'intérieur.

C'est avec une véritable joie que nous avons appris ces mois derniers que le plan, décidé en principe depuis trois ans par un généreux bienfaiteur, avait été approuvé à Versailles et qu'on allait se mettre à l'œuvre.

Il y a deux mois, en effet, M. l'abbé Brisacier, bien connu dans tout l'Ouest de la France par ses savantes et heureuses restaurations, revenait à St-Germain et donnait ses dernières indications à M. Louis Vollant, Ingénieur des Arts et Manufactures et Architecte, qui dirige les travaux sous son inspiration.

Déjà les badigeons ont disparu, les assises de pierres renaissent, les larges joints de mortier se dessinent, des colonnes endommagées sont entièrement refaites ; sur les voûtes est figuré le même

appareil qui constitue les pieds-droits et les nervures, les belles clefs de voûtes, débarrassées de leur épaisse couche de poussière, sont de nouveau visibles; les beaux vitraux du XIII<sup>e</sup> siècle, nettoyés et réparés, vont resplendir au-dessus d'un autel de marbre et de pierre élevé au milieu du sanctuaire et détaché du chevet de l'église.

D'autres vitraux, enchâssés dans les baies du Nord et du Sud, ainsi que dans les hautes fenêtres de la nef, nous sont promis également.

Nous signalerons encore les treize pierres tombales ou inscriptions diverses relevées soigneusement et fixées, dans leur ordre chronologique, sur les murs des nefs latérales. Trois de ces intéressants monuments manquent, hélas ! à l'appel : la plus ancienne dalle funéraire, signalée par l'abbé Lebœuf (1), par un manuscrit de l'abbé Guiot, ancien Prieur de St-Guenault de Corbeil (2), par Dulaure (3) et même par Pinard (4), avait déjà disparu lors du beau travail entrepris par M. de Guilhermy (5).

La pierre tombale de Pierre Jacques de Bretignères (1697-1772), que cite seul l'abbé Guiot, a aussi disparu et celle de Marie, femme de Pierre Leteinturier, qu'a déchiffrée si récemment M. de Guilhermy, n'a pu être retrouvée malgré toutes les recherches faites pour la découvrir sous le dallage du chœur.

En faisant ces recherches l'on découvrit les restes de trois anciens curés de cette paroisse, qui avaient été inhumés là en 1287, 1309 et 1340, et dont les pierres tombales, citées par Guilhermy (6), ont été relevées contre le mur méridional. Ces sépultures avaient été fouillées déjà, et l'on ramassa tout autour de nombreux débris de poterie qui provenaient de petits vases en terre assez fine et décorés de ces bandes rouges si fréquentes sur la céramique de cette époque. Quelques-uns de ces vases contenaient encore des charbons, selon la coutume de ces temps reculés. L'un d'eux put être reconstitué; il était de forme commune, à une seule anse et sans

(1) *Histoire du diocèse de Paris 1757*, tome XIII, p. 129.

(2) *Fonds Montbret, n° 115, ... de la Bibliothèque de Rouen*, p. 169.

(3) *Nouvelle description des environs de Paris, 1790*, p. 128.

(4) *Mémoire historique et archéologique sur la commune de St-Germain-le-Vieux-Corbeil*. 1848, p. 8.

(5) *Inscriptions de la France du V<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, 1879, IV. p. 226.

(6) IV, 229 à 231. L'une de ces dalles funéraires, celle de 1340, est gravée.

goulot. L'on trouva également quelques débris d'étoffe, des boucles et un crucifix de bois en assez mauvais état.

Un fait intéressant s'est encore produit au cours de ces travaux : quand on eut déplacé les boiseries qui garnissaient le chevet de l'église, on vit apparaître, un peu au-dessous des trois hautes fenêtres ogivales, des fragments de peinture qu'il fallut épousseter et laver pour en comprendre la signification. Sous la baie du milieu, à la limite inférieure du glacis, se voyaient nettement deux médaillons octogonaux, un peu allongés dans le sens de leur hauteur ; à gauche, le Christ tenant de la main gauche le globe crucifère ; à droite, la Sainte Vierge, la tête couverte d'un voile : entre les deux médaillons d'un coloris encore très vif, divers ornements aux tons plus pâles où figurait un bouquet composé de trois roses et de quelques autres fleurs.

Non loin de ces médaillons, sous les deux fenêtres latérales, le peintre de l'époque avait fait toute une composition de style Louis XIII : deux grands cartouches représentaient une croix grecque peinte en or dans un cercle à fond rouge, au milieu d'un encadrement gris perle.

Si la date de ces peintures avait été douteuse, toute hésitation serait tombée devant le millésime de 1640 qu'on vit bientôt apparaître sous les deux cartouches, au milieu de la teinte rouge brique qui occupait tout le reste du chevet.

Enfin, en face des derniers piliers du chœur et accolés à ces croix, deux saints en pied, St Philippe à gauche et St Barthélemy à droite, d'après des inscriptions en français, suffisamment lisibles.

St Philippe tient un livre ouvert et, sans doute, une longue croix de bois ; St Barthélemy paraît tenir aussi un livre ; il se peut que ce soit un couteau pour rappeler également l'instrument de son supplice.

Mais, sous cette peinture, apparaissait en quelques endroits une autre décoration plus ancienne, faite à l'huile comme l'autre, soit sur la pierre elle-même, soit sur quelques parties de plâtre. Cette peinture se voyait notamment au-dessus des épaules des deux apôtres dont la tête avait disparu ; quelques caractères gothiques étaient entrevus sous St Philippe et on lisait assez facilement le verset suivant du Credo sous St Barthélemy « *Indè venturus iudicare vivos et mortuos* » et plus bas, toujours en gothique, « *St Philippe* ».

On a pu retrouver en grande partie cette décoration antérieure qui avait plus de valeur archéologique et même artistique que l'autre, en enlevant avec beaucoup de précautions la mince couche de plâtre, de 4 à 5 millimètres d'épaisseur sur laquelle étaient les peintures décrites tout à l'heure.

Sous la partie centrale il n'a rien été découvert, mais au-dessous des cartouches rouge et or, deux nouvelles croix sont apparues, les croix de consécration probablement, puis, sous les deux apôtres, les mêmes saints personnages sont venus au jour, mieux dessinés, mieux peints, mais dans l'ordre inverse, c'est-à-dire que c'est maintenant St Barthélemy qui occupe la gauche et St Philippe la droite, au-dessus d'ailleurs de son nom en caractères gothiques. La tête des deux apôtres est nimbée ; St Philippe tient une longue croix de bois, marque de son crucifiement, et St Barthélemy, un couteau, pour rappeler qu'il a été écorché vif. Au-dessous de ce dernier on lit « *Ascendit ad cœlos, sedet ad dexterā dei patris omnipotentis* » et, comme à droite, sous ce verset, le nom en français, *St Barthélemy*.

On compte utiliser ces fragments dans la future décoration à faire au-dessus de l'autel, et on conservera dans la sacristie ceux du XVII<sup>e</sup> siècle qu'on a pu détacher.

Une couche de peinture rouge brique, tirant plus sur le grenat que celle dont nous avons parlé plus haut, régnait aussi à la partie inférieure et semble avoir été étendue jusque sur les glacis des fenêtres, on y voit figurer des fruits dans des ornements en losange.

Cette couche de peinture brique a du reste été retrouvée au milieu de la nef sur l'un des piliers, derrière la chaire, ce qui tendrait à faire croire que la décoration refaite en 1640 ne s'est pas étendue au delà du chœur.

On distingue sur quelques pierres voisines des fenêtres du chevet des restes d'une autre peinture à fresque, mais ici rien de net, quelques tons rouge brun, quelques fleurs blanches très simples, de vagues ornements et c'est tout.

Des traces de différentes couches de peinture de cette époque reculée se voient aussi sur les piliers du chœur, la plus ancienne est vert malachite, la plus récente rouge brique.

Dans le mur du chevet de l'église, à droite de l'Autel, on a encore trouvé une double et très grande piscine, de 0 m. 40

de profondeur. Elle est formée de deux arcatures ogivales géminées. Les retombées des deux arcs sont soutenues par une élégante colonnette. Cette piscine, par son style, accuse l'époque de la construction de l'église. L'ogive qui est la plus rapprochée de l'Autel a sa clef de voûte à quelques centimètres plus haut que sa voisine. L'ensemble occupe un emplacement d'environ 2 mètres de hauteur sur 2 m. 40 de largeur.

Derrière l'autel, dans la base du mur, on remarque aussi les traces d'une large baie ogivale avec moulures qui a été bouchée, mais dont les deux parties de l'ogive ne se rencontrent pas exactement.

Telles sont les curieuses découvertes qui ont été faites au cours de ces intéressants travaux. L'architecte espère pouvoir utiliser ces anciennes peintures pour la décoration du sanctuaire; elles contribueraient ainsi à l'ornementation du chœur et ne seraient pas le côté le moins intéressant de l'intelligente restauration dont l'église de St Germain est en ce moment l'objet, restauration qui vaudra au généreux bienfaiteur qui en a pris l'initiative et qui, seul, en fait tous les frais, la reconnaissance des amis des temps anciens et des beaux monuments qu'ils nous ont légués.

R. DE L.



## BIBLIOGRAPHIE

---

M. L. TANON (Président de chambre à la Cour de cassation). — *L'ORDRE DU PROCÈS CIVIL AU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE, AU CHATELET DE PARIS* (1).

Aux Archives nationales se trouvait conservé un manuscrit sur papier (LL, n° 1088), commençant par ces mots: « *C'est le papier des Esplez de la Prévosté de Villeneuve Saint-Georges* » (du 16 novembre 1371 au 13 mai 1373).

Ce manuscrit, précieux pour l'histoire de la Procédure civile, c'est-à-dire de l'Ordre du procès civil, a justement attiré l'attention de l'érudit magistrat, très versé dans la connaissance du Droit féodal et des juridictions du Moyen âge (2).

C'était l'un des cahiers de la série des Registres d'audience de la Seigneurie de Villeneuve-Saint-Georges, concernant l'administration de la justice civile et pénale.

M. Tanon crut, avec raison, devoir publier *in extenso*, comme « Pièce justificative » de son livre (p. 85-165), ce petit manuscrit, qui, dit-il (p. 65), « fournit le témoignage le plus authentique de l'application pratique de la Procédure » en usage au XIV<sup>e</sup> siècle.

Il contient, en effet, les appointements et autres actes de la Procédure civile jusqu'aux sentences rendues, dont il donne l'indication, nous dirions aujourd'hui « la notice » ou « le sommaire »; il mentionne un certain nombre d'engagements pris et de contrats passés devant le juge; et, enfin, ce qui n'est pas le moins intéressant, il enregistre les sentences pénales intervenues sur de petites infrac-

(1) Paris, 1886, Libr. Larose. — 1 vol. in-8°.

(2) Nous ferons remarquer que, d'ailleurs, M. le Président Tanon devait être sollicité d'autant plus à porter intérêt à ce document, qu'il est propriétaire du Clos Bernard, l'un des châteaux de Soisy-sous-Etioles (peu distant de Villeneuve-Saint-Georges.)

tions (contraventions), sentences qui nous révèlent de piquants détails sur les mœurs du temps.

La teneur même de ce curieux Registre, que nous nous bornons à signaler aujourd'hui, comme document d'intérêt local, analysé d'ailleurs par son publicateur (p. 65 et suiv.), méritera bien de faire l'objet d'un examen ultérieur au point de vue de l'intérêt particulier qu'il présente pour les noms de lieux de la contrée.

Nous ajouterons, nous aurions peut-être dû commencer par là, que M. L. Tanon a encadré la publication qu'il a faite de ce document dans une savante étude, placée en tête de l'ouvrage, étude de reconstitution, portant sur l'ensemble des phases de la Procédure civile suivie au XIV<sup>e</sup> siècle, depuis l'acte introductif d'instance à la contestation en cause, jusqu'au jugement définitif de cette contestation, sans oublier les causes sommaires qui abrègent le procès. Pour cette savante Étude, ont été mises à profit toutes les sources, telles que les *Olim*, le *Grand Coutumier*, Josse, Damhoudère, Jean Desmares, les *Styles* du Châtelet de Paris, l'Ordonnance de Villers-Coterets (de 1539), l'Edit de Moulins (de 1566), etc., afin d'éclairer, par leur rapprochement, la « pratique » du Châtelet de Paris et aussi celle de la seigneurie de Villeneuve-Saint-Georges.

M. Tanon a bien mérité des amis de notre ancien Droit en général et en particulier de notre Comité ; nous devons le remercier en son nom (1).

J. PÉRIN.



(1) Nous nous voyons obligé, faute de place, de renvoyer au prochain bulletin la suite de cette notice bibliographique ; nous le regrettons d'autant plus que nous aurions vivement désiré signaler ici l'érudite et très intéressante publication que M. le C<sup>te</sup> G. de Montgermont vient de publier dans les annales de la Société historique du Gâtinais, sous le titre : *Notes sur la Seigneurie de Montgermont*, 128 pp. in 8° avec gravures et plans ; mais il vaut mieux retarder que de trop écourter, et afin de donner satisfaction à nos sociétaires, nous allons presser la mise au jour de notre deuxième bulletin, dans lequel le compte rendu du travail de M. de Montgermont aura la place qu'il mérite.

A. D.

4537

SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE  
DE CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

---

COMPTE-RENDU DES SÉANCES

---

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Tenue à la Sous-Préfecture de Corbeil le 16 Mars 1895.*

Présidence de M. le D<sup>r</sup> P. BOUCHER, vice-président.

Étaient présents : MM. le D<sup>r</sup> P. Boucher, A. Dufour, G. de Courcel, E. Mareuse, Lasnier, Barthélemy, Mottheau et Jarry.

Absents excusés : MM. les Abbés Genty, Jacquemot, Bonnin et Colas ; MM. Max. Legrand, V. de Courcel, A. Marc-Pasquet et J. Périn.

M. le Président informe le Conseil que les Statuts, envoyés à Versailles, ont été approuvés par M. le Préfet après quelques modifications sans importance, et que la Société se trouve ainsi légalement autorisée par l'arrêté préfectoral du 19 février 1895, date de l'approbation des Statuts.

Le Conseil arrête les termes de son règlement intérieur qui comprend 19 articles ; le texte en a été inséré dans le 1<sup>er</sup> Bulletin.

Le trésorier renseigne le Conseil sur la situation financière de la Société qui est jugée satisfaisante.

Le Conseil s'occupe ensuite de la publication du 1<sup>er</sup> Bulletin de la Société et il détermine le choix des matières qui devront y figurer.

A propos de l'impression de ce Bulletin, M. le Président estime qu'en principe la préférence doit être accordée à une imprimerie de Corbeil ou, à son défaut, à une maison d'Étampes ; cependant

Seine-et-Oise 9.

les ressources de la Société étant encore très limitées, il propose et l'on décide que ce travail sera confié à l'imprimeur qui offrira les conditions les plus avantageuses. Le Secrétaire général est chargé des démarches à faire dans ce sens.

Le Conseil détermine ensuite le format et les caractères du Bulletin.

Un membre présente au Conseil des armes de l'époque Romaine, trouvées dans un champ aux environs de Corbeil ; ces curieux objets sont examinés avec intérêt par les membres présents.

---

### SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

*Tenue à la Sous-Prefecture de Corbeil le 27 Avril 1895.*

Présidence de M. le D<sup>r</sup> P. BOUCHER, vice-président.

Étaient présents: MM. le D<sup>r</sup> Boucher, G. de Courcel, A. Dufour, Lasnier, J. Depoin, E. Mareuse, Barthélemy, J. Périn, Mottheau, V. de Courcel, Jarry.

M. de Linières, Sous-Préfet, et MM. les Abbés Jacquemot, Bonnin et Genty s'excusent par lettre de ne pouvoir assister à la réunion de ce jour.

Le Conseil, après avoir pris connaissance des spécimens et des propositions des différents imprimeurs, décide que l'impression du Bulletin sera confiée à M. Bellin, de Montdidier, qui a offert des conditions beaucoup plus avantageuses que celles de ses confrères.

Le 1<sup>er</sup> Bulletin comprendra 32 pages de texte et une gravure, et il sera tiré à 300 exemplaires, en vue de la propagande ; les suivants ne seront tirés qu'à 200 exemplaires.

Les tirages à part seront limités à 50 exemplaires.

Le Conseil désigne MM. Mareuse et A. Dufour pour représenter la Société au Congrès archéologique de Clermont-Ferrand.

Le trésorier fournit des renseignements satisfaisants sur la situation financière de la Société jusqu'à ce jour, et sur le mode qu'il a adopté pour la perception des cotisations.

Le Secrétaire-général communique au Conseil une étude très intéressante qu'il a reçue de M. Hauréau, Membre de l'Institut et Président de la Société ; cette étude, qui a un caractère étampois, sera insérée en tête du 1<sup>er</sup> Bulletin.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Tenue à la Sous-Préfecture de Corbeil le 4 Novembre 1895.*

Présidence de M. le D<sup>r</sup> P. BOUCHER, vice-président.

Étaient présents : MM. le D<sup>r</sup> Boucher et Blavet, d'Étampes, Vice-Présidents ; MM. Lasnier, A. Dufour, V. de Courcel, l'Abbé Colas, de Soisy-s-Étiolles, Barthélemy, Mottheau et Jarry.

Sont excusés : MM. de Linières, Sous-Préfet ; G. de Courcel, l'Abbé Bonnin, d'Ablon ; l'Abbé Genty, de Livry ; J. Périn, M. Legrand, E. Mareuse et J. Depoin.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Picard, éditeur du Bulletin, par laquelle il propose M. de Bizemont, comme membre fondateur, avec versement de 100 fr. Le Conseil accepte cette proposition et décide qu'une remise de 5 o/o sera accordée à M. Picard, tant pour cette adhésion que pour celles qu'il pourra obtenir par la suite.

Par une autre lettre, M. Pinson, de Douai, propose à la Société, pour son Bulletin, des travaux de bibliographie et autres dont il est l'auteur. Le Conseil charge le Secrétaire général de remercier M. P. Pinson de sa proposition qu'il prend en sérieuse considération, mais dont il est obligé d'ajourner l'acceptation, quant à présent, par suite de l'abondance des matières déjà reçues et aussi à cause de la situation modeste des finances de la Société.

M. l'Abbé Marsaux, Curé de Chambly (Oise) et membre de la Société, offre à celle-ci, pour sa bibliothèque, vingt et quelques brochures historiques et archéologiques dont il est l'auteur ; des remerciements sont votés au généreux donateur.

Le Conseil prononce l'admission de :

M. COLAS (Albert), de Villeneuve-le-Roi, présenté par MM. Soupault et Dufour,

M. MALLET, banquier à Corbeil, présenté par MM. Lasnier et Dufour,

M. l'Abbé DEVERRE, Curé de Boigneville, présenté par MM. Boucher et Lasnier,

M. BOJU (Albert), au Château du Tremblay à Corbeil, présenté par MM. Dufour et l'Abbé Colas, Curé de Soisy-sous-Étiolles,

M. BONNEFOY (Gustave), Architecte à Corbeil, présenté par MM. Jarry et Dufour,

M. MORIZET (Émile), à l'Arquebuse de Corbeil, présenté par Mme V<sup>ve</sup> Laroche et Dufour,

M. RADOT (Émile), industriel à Essonnes, présenté par MM. Lasnier et Dufour,

M. GRAND (Émile), Avoué à Corbeil, présenté par MM. Valentin et Georges de Courcel,

M. BIZEMONT (le V<sup>te</sup> Arthur de) au Château du Tremblois (Meurthe-et-Moselle), présenté par MM. Picard et Lasnier,

M. HARO (Henri), peintre-expert à Paris, présenté par MM. Dufour et Boucher,

M. le D<sup>r</sup> GEFFROY, de Villeneuve-St-Georges, présenté par MM. Boucher et Jarry,

M. CALLIET, Président du Tribunal de Commerce de Corbeil, présenté par MM. Lasnier et Dufour.

M. le trésorier présente la situation financière de la Société arrêtée au 4 Novembre 1895; il résulte de ce document qu'il a été recouvré :

9 fondations à 100 fr. . . . .	900 fr.
66 cotisations à 10 fr. . . . .	660 fr.
13 cotisations à 5 fr. . . . .	65 fr.
	<hr/>
Total :	1.625 fr.

Il reste encore quelques cotisations à recouvrer.

D'après le livre journal, les recettes de toute nature se montent à . . . . .	1.631 fr.
et les dépenses à . . . . .	535 fr.
	<hr/>
Reste en caisse. . . . .	1.096 fr.

Cette dernière somme est représentée par un livret de la caisse d'épargne de . . . . .	802 fr.
et en numéraire en caisse par . . . . .	294 fr.
	<hr/>

Somme égale : 1.096 fr.

Ces comptes sont approuvés et des remerciements sont votés à M. le Trésorier.

Le Conseil, vu l'état des finances de la Société, décide qu'il sera publié un second Bulletin pour clore l'exercice 1895; il sera composé des travaux déjà approuvés.

Le Secrétaire général informe le Conseil que, sur la demande de

la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, M. Darblay a consenti à mettre à la disposition de la Société de Corbeil-Étampes, en vue de la création d'un musée artistique et archéologique, l'ancienne église des Chevaliers de St-Jean de Jérusalem, qui remonte au XIII<sup>e</sup> siècle. Le loyer a été gracieusement fixé par M. Darblay à 1 fr. par an, et le bail doit être fait pour une période de 12 années consécutives.

Au nom de la Société, le Conseil, heureux de cette décision, accepte avec reconnaissance la concession généreuse de M. Darblay et charge le Secrétaire général de lui transmettre ses plus sincères remerciements.

En présence de la situation nouvelle faite à la Société par l'acte gracieux de M. Darblay, et vu le peu d'importance de ses ressources, le Conseil estime qu'il y a lieu de tenter de faire intervenir la ville de Corbeil dans les dépenses de premier établissement du futur musée, et aussi de lui demander le prêt des divers objets qu'elle possède déjà et qu'il serait intéressant d'y voir figurer. En conséquence, il charge MM. Dufour et Jarry de se mettre en rapport avec la municipalité, en vue d'arrêter de concert les termes d'une convention qui devrait être soumise à l'approbation du Conseil Municipal et du Conseil d'Administration de la Société. Il serait stipulé dans la dite convention que le Conseil d'Administration se réserve le droit absolu d'agréer les œuvres d'art offertes au musée et de procéder selon ses vues au classement des objets reçus.

M. Dufour annonce en termes émus le décès récent de M. A. de Montaiglon, membre correspondant de la Société. Les regrets unanimes du Conseil accueillent cette triste communication.

M. A. Dutilleux, chef de division à la Préfecture de Seine-et-Oise, est nommé membre honoraire correspondant en remplacement de M. A. de Montaiglon.



# LA CHAPELLE

## et la Fontaine de St-Symphorien à Etampes

Parmi les nombreuses chapelles que comptait Etampes avant la Révolution et dont aujourd'hui la trace même est perdue, se trouve la chapelle de St Symphorien. Ni l'art ni l'archéologie n'ont dû perdre à sa disparition. Voisine de l'église St Pierre qui, dépendant du Prieuré célèbre établi en ce temps-là depuis l'époque mérovingienne, fut vendue et démolie sous la Terreur, si elle en a suivi le sort, c'est assurément un fait bien moins regrettable. Ou les apparences seraient par trop trompeuses, ou bien la chapelle de St Symphorien n'était qu'un simple oratoire champêtre élevé par la piété des fidèles aux abords d'une source, sinon sur la source elle-même, à laquelle on avait attribué des vertus curatives dans les affections d'yeux.

De l'oratoire, plus de traces; la fontaine a subsisté sous le vocable du saint dont le nom est resté au champ-tier. Du premier, il ne me serait pas venu à l'idée de parler, si la publication du *Pouillé de l'ancien diocèse de Sens*, par MM. Paul Quesvers et Henri Stein, ne relatait deux opinions contradictoires au sujet de l'emplacement même de ce modeste monument religieux, sans trancher la question, laissant ainsi un doute dans les esprits.

On lit en effet à la page 280 de ce remarquable travail, rédigé avec une clarté, une science et une compétence à laquelle les auteurs nous ont certainement habitués, mais qui en feront l'auxiliaire le plus précieux des amateurs d'histoire locale, le passage suivant :

« St Symphorien, paroisse de St-Germain-les-Etampes (cartes de Cassini et d'Outhier), et plus bas en note: « Cependant M. Léon Marquis, dans son excellent ouvrage « *Les Rues d'Etampes* », p. 193, est d'avis que cette chapelle dépendait « de la paroisse Saint Pierre ».

Telles sont les deux opinions émises. Or qui a raison de Cassini et d'Outhier, ou de Léon Marquis ? La Chapelle de St Symphorien était-elle au territoire de St Germain-les-Etampes, ou appartenait-elle à la paroisse de St-Pierre, voisine de la fontaine de ce nom, c'est-à-dire à la ville d'Etampes ?

C'est à ce point d'interrogation que je voudrais répondre. D'un côté deux cartes du xvii<sup>e</sup> siècle, de l'autre un texte de l'époque Révolutionnaire ; entre les deux que décider ? A défaut d'autres documents, à défaut même de mention dans les vieux Pouillés de Sens, en raison même de l'insignifiance de la fondation, il me semble résulter d'un ensemble de faits précis et concordants, comme on dit au Palais, que la seconde opinion est la vraie et que c'est bien à Etampes qu'il faut restituer la chapelle de St Symphorien.

Voyons d'abord ce que dit notre collègue Léon Marquis.

Sous la rubrique *Ruelle saint Symphorien*, page 193 des *Rues d'Etampes*, on lit :

« Petite ruelle à droite de la rue du Sablon et qui menait autrefois à la chapelle et à la fontaine de St Symphorien. La fontaine existe toujours, mais la chapelle fut détruite après avoir été vendue comme bien national venant de la fabrique St Pierre, à Jean-Elie-François Menault, le 2 janvier 1793, moyennant 1.145 fr. (1).

Si l'on s'en tient à ce texte, la question paraît tranchée, du moins pour l'époque Révolutionnaire. Vendue comme bien dépendant de la fabrique St Pierre, il serait étonnant qu'elle appartînt à celle de St Germain-les-Etampes.

Cependant reste l'objection territoriale et l'identification du siège de la chapelle avec le lieu où coule la fontaine. On pourrait continuer d'objecter que du temps de Cassini et d'Outhier, la chapelle de St Symphorien pouvait être au terroir de St Germain, que les nombreux changements apportés à certaines époques aux divisions territoriales ont pu modifier les limites des deux paroisses, et même aller jusqu'à supposer que, tout en étant assise au territoire de l'une des paroisses, elle a pu être la possession de l'autre.

La chapelle n'existant plus, comment répondre à ces objections topographiques ?

Pour qui connaît Etampes et en particulier le faubourg St Pierre, limitrophe du terroir de Morigny — jadis St Germain-les-Etampes, — le doute peut exister un instant, mais, à mon avis, ne peut pas

(1) Archives départementales.

subsister. Un regard sur la carte, un coup d'œil à l'emplacement de la fontaine et l'hésitation n'est plus permise.

On sort du faubourg St Pierre par deux issues. La première, filant droit en prolongement de la rue de la Boucherie, se dirige vers Pithiviers d'une part, et, par *la Montagne*, sur Malesherbes de l'autre. La seconde, prenant à gauche au bout de la rue du Sablon et près du vieux cimetière paroissial de St Pierre, gagne la Ferté d'un côté et, de l'autre, par *Bonvilliers*, Milly et Fontainebleau. Or ces deux hameaux de La Montagne et de Bonvilliers font partie de Morigny comme ils dépendaient autrefois de St Germain; mais, bien que situés sur le plateau, entre les deux routes que je viens d'indiquer et au-dessus du faubourg St Pierre, il ne s'ensuit pas que leurs limites aient pu à un moment donné avancer jusqu'à l'endroit connu encore aujourd'hui sous le nom de St Symphorien. Car si la limite des paroisses de St Germain-lès-Etampes et de St Pierre profile bien du N.-O. au S.-E. une ligne qui court à peu près parallèlement à la rue du Sablon pendant quelque temps, il est impossible d'admettre que cette ligne de démarcation vint faire une pointe aussi hardie jusque dans le faubourg d'Etampes.

Pour donner raison à Cassini et à d'Outhier, il faudrait admettre que la chapelle et la fontaine St Symphorien eussent été séparées et même éloignées l'une de l'autre par une distance assez sensible. Cette nouvelle hypothèse est-elle admissible ?

Tout d'abord existe-t-il deux lieux-dits St Symphorien, l'un au territoire de Morigny, l'autre sur celui d'Etampes ? La réponse est négative et d'ailleurs il semble que l'examen des lieux et certaines circonstances que je vais relater répondent victorieusement à cette supposition.

C'est, en effet, à l'extrémité N. E. du faubourg St-Pierre, presque au bout de la rue du Sablon et tout près de l'emplacement du cimetière St Pierre, que se trouve la petite ruelle St Symphorien. Cette ruelle, un petit chemin non pavé, raviné par les pluies, monte brusquement à droite, perpendiculairement à la rue et parallèlement à la route de la Ferté-Alais.

Au bout de quelques mètres d'une montée assez raide, on accède à un petit mamelon, premier ressaut de la colline vallonnée qui enserme Etampes du côté de l'Est et qui se termine par ce plateau où sont établis les hameaux de La Montagne et de Bonvilliers que j'ai cités tout à l'heure.

Sur cette petite ondulation sablonneuse, dans laquelle les entrepreneurs de la ville ont ouvert des carrières, d'où la rue a pris son nom, soit à moins de 50 mètres des habitations du faubourg et presque en face de ce qui fut autrefois le Bourgneuf, on aperçoit, à demi cachée dans des cépées de chênes, une sorte de cave ouverte dans le flanc de la colline. Quelques pierres gisent çà et là près de l'ouverture cintrée soutenue par des piles en pierres de taille. C'est la fontaine St Symphorien.

Pénétrant sous le cintre en descendant une sorte de marche, on se trouve dans un réduit en forme de galerie qui s'enfonce en pente douce dans le sol jusqu'à une profondeur de trois ou quatre mètres environ, sur à peu près un mètre de large. Le plafond, sous lequel on se tient facilement debout, est voûté, il suit la pente du sol; la fontaine vient sourdre modestement au fond de cette galerie dans une petite cuvette carrée, ensablée. Son débit est actuellement nul, mais si elle était dégagée du sable qui l'obstrue, elle recommencerait certainement à remplir l'espace qui lui avait été ménagé. Cette sorte d'ancre sert actuellement de domicile à un brave homme qui vit de la charité publique et trouve là le grand avantage d'être abrité des intempéries des saisons, sinon de l'humidité, sans payer de loyer. Ce troglodyte moderne a accaparé pour son usage personnel la fontaine et son habitacle.

Aux alentours de cette cave, nulle trace de constructions, ni pierres sculptées ni assises, rien qui révèle l'existence de la Chapelle, si ce n'est la découverte qui vient d'être faite tout dernièrement.

Il y a quelques mois, en effet, un entrepreneur de la ville, M. Auclerc, en fouillant du sable dans le mamelon sur lequel est posée la fontaine, au-dessous de l'ouverture du souterrain, découvrit des ossements humains mêlés à des débris de poteries et à des morceaux de planches pourries. Il me fit part de sa trouvaille et je pus constater que toute la surface du tertre était sillonnée de tranchées parallèles orientées de l'Est à l'Ouest et dans lesquelles se montraient de nombreuses traces de sépultures.

Les corps ainsi retrouvés étaient enterrés dans des cercueils en planches très épaisses. Presque tous avaient aux pieds un ou deux vases en terre rouge à anses, forme pichet, à bec ou à col rond. Ces poteries, dont la pâte assez fine et très cassante était d'un beau rouge brique, sans peinture ni émail, contenaient des charbons

et de la cendre. Leur panse était généralement percée de trois ou quatre trous irréguliers.

L'usage de ces vases est fort connu des archéologues, qui ont coutume de les rencontrer dans les sépultures du Moyen âge, vieux souvenir de l'antiquité qui s'est perpétué, en passant par les Gaulois et les Mérovingiens, presque jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. Leurs dimensions variaient ici de 0.09 à 0.15 centimètres de haut. Jusqu'à présent rien n'a été découvert à côté de ces poteries, ni bijoux, ni monnaies; seule une paire de forces, très rouillée, a été ramassée sur le sol de la carrière. Elle provenait sans doute de la couche supérieure.

Ces sépultures, en réalité peu nombreuses, ainsi placées au devant de la fontaine St Symphorien, à quelques mètres du cimetière St-Pierre, ne sont-elles pas l'indice, sinon la preuve, de l'existence de la chapelle en cet endroit? A mon avis, l'affirmative n'est pas douteuse. Longtemps les moindres monuments religieux ont abrité des tombes; les uns amenaient les autres, et, pendant tout le Moyen âge, les cimetières sont venus se grouper à l'ombre des clochers. Ne serait-il pas étonnant que des sépultures, en somme assez récentes, sépultures régulières et n'ayant aucuns caractères des ensevelissements consécutifs de batailles, se rencontrassent à moins de cent mètres du cimetière paroissial, sur ce coteau, si près du Bourgneuf, si une chapelle n'avait existé là pour les justifier?

Il en est qui ont vu dans ce petit cimetière le champ de repos des troupes bretonnes qui campèrent, au XV<sup>e</sup> siècle, à l'entrée du faubourg et qui donnèrent son nom au hameau de Bretagne situé de l'autre côté de la route de La Ferté, derrière le prieuré de St-Pierre.

La chose paraît impossible en raison même du soin et de la régularité avec lesquels sont disposées les tombes et de l'ensevelissement des corps dans des cercueils. D'ailleurs, en coupant la route de La Ferté, un peu plus haut, les ouvriers ont découvert jadis des ossements enfouis de ci de là et qui doivent marquer le passage de ces troupes.

D'autres ont penché pour un cimetière juif, placé au bas et en dehors des remparts St-Pierre qui, précisément, aboutissaient de ce côté à la fontaine St-Symphorien. L'hypothèse ne semble guère plus admissible. Certainement le cimetière juif devait être situé

*extra muros*, mais le quartier juif est trop éloigné du faubourg St-Pierre pour donner raison à cette opinion. On sait que la synagogue, devenue depuis la Collégiale de Ste Croix, était située dans le quartier St-Basile et les juifs, groupés autour, vers la rue qui porte encore leur nom. Cette opinion, d'ailleurs, cadre mal avec nos poteries funéraires.

A mon sens, ce petit cimetière entourait tout simplement la chapelle de St-Symphorien. Cette preuve, qui vient à l'appui du dire de notre excellent confrère Léon Marquis, me paraît répondre victorieusement aux cartes de Cassini et d'Outhier. Ces cartes d'ailleurs bonnes, comme renseignements, ne sont point d'une justesse inattaquable et leur affirmation est loin d'être un dogme. Il ne faudrait pas, je crois, s'y fier outre mesure et leur accorder beaucoup plus de créance qu'à certaines gravures des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles représentant Etampes, j'en appelle sur ce point aux collectionneurs Etampois.

Si mes réflexions sont exactes, le différend serait tranché et la chapelle de St-Symphorien restituée définitivement à la ville d'Etampes.

Maxime LEGRAND.

Février 1895.



# UNE PAGE DE L'HISTOIRE

DE

## SOISY-SOUS-ÉTIOLLES

---

GILLES MALET, SEIGNEUR DE SOISY

... † 1410

Le site gracieux et les antiques avenues de Soisy avaient rendu ce village célèbre autant que le souvenir de l'Intendant de Bailleul; mais il est un nom qui le fit briller d'un éclat plus vif et plus durable, c'est le nom du maître d'hôtel du roi Charles V, du bibliothécaire du Louvre, réputé à juste titre, le fondateur de la Bibliothèque nationale, Gilles Malet.

L'origine de cette localité est assez peu connue; peut-être vient-elle de quelque général romain, appelé Sosius; d'où le nom de Soisiacum, devenu par la succession des temps Soisy-sur-Seine et depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, Soisy-sous-Étiolles, son territoire venant après celui d'Étiolles, en suivant la rive droite de la Seine.

Toutefois il en est fait mention dès le X<sup>e</sup> siècle quand Alran, fils de Bouchard, comte de Corbeil, rentra en possession d'une terre, avec maison et pressoir, située *in Soisiaco* (1).

La liste de ses Seigneurs est difficile à établir, de nombreuses familles portant le nom de Soisy, qui peut se confondre avec Choisy et même Choisiel.

La nomination à la cure fut dévolue dès le XIII<sup>e</sup> siècle au Trésorier de St Frambourg de Senlis et plus tard au chapitre de cette Collégiale. Le curé est gros décimateur; il était souvent, en

(1) Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris* XIII, page 109.

même temps, Chanoine de St-Spire de Corbeil et avait avec lui un vicaire.

On trouvait dans l'étendue de ce village plusieurs fiefs, parmi lesquels le fief de la Grange, qui disparut dans le cours du XVIII<sup>e</sup> siècle et celui du *Jardin*, qui appartenait à Gilles Malet.

On a cru longtemps que le château de Soisy, que l'on voyait encore en 1876, près de l'Église, et qui appartenait alors à M. Subervielle, avait été habité par les Seigneurs du pays de temps immémorial; l'abbé Guiot (1) avait cependant écrit qu'il avait été construit par Nicolas de Bailleul, vers 1625; un poème très rare, *Soisy-sur-Seine, Au Seigneur dudit lieu*, édité à Paris en 1619 (2), nous apprend qu'il avait été sinon construit, du moins restauré, par l'abbé Belot, mort à Soisy le 25 décembre 1619 et inhumé dans l'Église de cette paroisse.

L'habitation de Gilles Malet n'était pas là; son fief était mieux situé: il était placé du côté d'Étiolles, sur une hauteur, d'où l'œil pouvait se porter tant dans la direction de Melun, que vers Paris, au lieu dit aujourd'hui Gerville. Il s'appelait à cette époque le Jardin, dont on fit plus tard Jarville (3) et enfin Gerville.

Le nom du Jardin se rencontre déjà en 1385, quand Gilles Malet (4) fit l'aveu de ses biens au roy, pour le comté de Corbeil.

Le document suivant, daté du 1<sup>er</sup> août 1411 et retrouvé aux Archives de Versailles (5), indique avec certitude la position et l'étendue du fief du Jardin et confirme nos allégations.

« Aveu et dénombrement rendu, par Nicole Chambli dame de Villepesle et  
« Soisy (6), à Messire Jean de la Marche, conseiller du roy, seigneur de Perigny,  
« d'un fief, sis à Soisy-sur-Seine, appelé la terre du Jardin, consistant:

« 1<sup>o</sup> En seigneurie foncière, tant en Domaine que cens, rentes, hots et autres droits  
« de lods et ventes, saisines ou amendes jusqu'à 60 livres et au-dessous et plusieurs

(1) *Almanach de Corbeil*, 1789, p. 136.

(2) Bibliothèque de M. A. Dufour, de Corbeil. On n'en connaît pas d'autre exemplaire jusqu'à présent.

(3) Lebeuf, XIII, p. 113.

(4) *les antiquités de la ville, Comté et Chatellenie de Corbeil* par Jean de la Barre, Paris, 1647, p. 61.

(5) Archives de Seine-et-Oise, A. 467.

(6) Nicole de Chambli était alors veuve de Gilles Malet; elle figure sur la curieuse pierre votive conservée dans l'église de Soisy.

« fiefs en relevant le tout tenu et mouvant en plein fief et hommage de la dite  
« Seigneurie de Périgny. »

« 2° Et en plusieurs cens, tailles, droitures et autres droits de lods et ventes,  
« saisines et amendes jusqu'à 60 livres et au-dessous avec droit de mouture franche  
« à un ancien moulin assis à Essonnes, et autres droits, le tout tenu et mouvant en  
« plein fief, foi et hommage, moitié de la dite Seigneurie de Périgny, et l'autre  
« moitié du Seigneur de Mons sur Orge.

Domaine utile dudit fief

« 1° Un hôtel, cour, jardin, colombier, trois arpens de vigne et un quartier de  
« terre, assis près la Croix de Neuville, tenant d'une part à la rue du Jardin,  
« d'autre part à Guillaume Canart et au prieur de Notre-Dame en Sénart, d'un  
« bout au grand chemin de Soisy à Corbeil. »

« 2° Neuf quartiers en deux pièces, assis devant ledit hôtel, de l'autre part de  
« la dite rue du Jardin, tenant aux vignes de Mons...

« 3° Deux arpents de vigne, au lieu dit les Claux.

« 4° Un quartier de vigne, au lieu dit la Vacherie, tenant tout au long à la rue  
du Jardin;

« Les deux derniers articles, tenus par Messire Étienne Berruyer, prêtre... »

Droit dû au dit fief

« Item en la ville et paroisse de Soisy 8 hots (1): Guillot Christophe, Jean  
« Crépin dit Petit, Edelot la crépinienne, Martine Vve de feu Rogier le roux,  
« Louis Chartier, Jean le Page l'ainé, Barthélemy Loyant et Milet Belin...

« Item a la dite dame droit de prendre à cause de son hôtel du Jardin, 30 livres  
« de rente et le droit de mouture franche sur une place assise en la rivière  
« d'Essonnes, près de l'Église dudit lieu, en laquelle il y avait un moulin, nommé  
« le moulin d'Hersant. »

On peut juger maintenant de l'emplacement et de l'importance de la propriété de Gilles Malet, seigneur de Soisy et il est facile de conclure que son château était au lieu dit actuellement Gerville, dont une partie appartient encore, comme autrefois, au territoire de Soisy, et le reste à la commune d'Étiolles.

C'est en 1369, le 20 décembre, qu'il est parlé pour la première fois de Gilles Malet, seigneur de Villepescle, qui reçoit l'aveu de Philippe, sire de Tanlay, de Vanvres et de Saintry pour un tiers de la Seigneurie de Saintry (2).

Ensuite il en est fait mention en 1373, lorsque, chargé de la garde de la bibliothèque royale, il en dressa l'inventaire dont l'original manuscrit est précieusement conservé dans le fonds Colbert,

(1) Hot ou Hoste, paysan, sorte de fermier d'une classe intermédiaire entre les serfs et les hommes libres. V. la Curne de Ste Palaye.

(2) Lebeuf, XIII, p. 155.

sous le n° 8354<sup>3</sup>. Il a été publié en 1835 par Van Praët, qui dirigeait alors la Bibliothèque nationale.

On lit sur le second feuillet de ce manuscrit : « *Cy après en ce papier, sont escrits les livres du très Souverain et très excellent prince Charles le Quint de ce nom par la grâce de Dieu, roi de France, estans en son chastel du Louvre en trois chambres, l'une sur l'autre, l'an de grâce MCCCLXXIII, enregistrés de son commandement par moi Gilles Malet son varlet de chambre.* »

L'inventaire se divise en autant de chapitres que la bibliothèque comptait de chambres. La première contenait 269 volumes, la seconde 260 et la troisième 381. Le 7 janvier 1409, Malet ajouta à son catalogue une vingtaine de volumes, donnés par le duc de Guyenne, fils du roi Charles VI.

Il est de nouveau parlé de Gilles Malet en 1385, comme nous l'avons vu plus haut.

Dans l'inventaire des biens de l'Église collégiale et royale de St Spire, à Corbeil, dressé en 1424 (1), Gilles Malet est inscrit au nombre des bienfaiteurs, en qualité de seigneur de Villepescle (2) et de Soisy-sur-Seine.

La ville de Pont-Ste-Maxence, pour laquelle il avait *une vraie amour et singulière affection*, fut aussi l'objet de ses libéralités : Il établit, par un acte passé devant notaires le 31 août 1407, une fondation pieuse, « *pour qu'une messe de la Trinité fut célébrée le jeudi de chaque semaine, à perpétuité, par les prieur et curé, à l'autel de St Jean-Baptiste, dans l'église de Pont pour le repos de son âme, de celle de Mme Nicole de Chambly, sa femme et de celles de leurs amis et bienfaiteurs.* »

En même temps, il faisait participer les enfants aux bienfaits de l'éducation chrétienne sous la responsabilité du prieur, qui avait pouvoir de nommer et de destituer les maîtres, chargés d'ailleurs d'amener de l'école à l'église les enfants pour chanter cette messe. Dans le cas où les charges ne seraient pas remplies, le Doyen de Pont devait convertir les revenus de la fondation, selon que l'évêque de Beauvais en déciderait (3).

(1) *Le trésor de Saint Spire de Corbeil en 1424*, par A. Dufour, pp. 18, 20 et 21.

(2) Villepescle, Seine-et-Marne, commune de Lieusaint et à 6 kilomètres de Corbeil.

(3) *Gilles Malet*, par l'abbé Pihan, Beauvais, 1888, p. 7.

Les titres dont fut honoré Gilles Malet sont consignés de la sorte dans le texte de la fondation (1) : « *Chevalier, conseiller, maistre d'ostel du roi notre dit seigneur, seigneur de Villepescle, de Soisy-sur-Seine et de Rithel et chastellain de Pont-Ste-Maxence* » ; il faut y ajouter le titre de Vicomte de Corbeil et même celui de capitaine du château de Beaumont-sur-Oise (2).

Son éloge a été ainsi tracé par un auteur contemporain (3) :

« Le roi Charles avait un sien varlet de chambre qu'il aimait beaucoup, parce qu'il savait qu'il y avait en lui plusieurs vertus. Celui-ci, spécialement sur tous les autres, lisait souverainement bien et faisait bien ressortir les points du discours et était homme entendu, ainsi qu'il y paraît ; car il est encore vivant, chevalier, maître d'hostel, sage et honoré, et il fut fort enrichi par le roi.

« Il advint une fois à celui-ci, qui avait nom Gilles Malet, tel inconvénient : un de ses petits enfants, courant avec un petit couteau pointu, tomba dessus et se tua. Cela, ce n'est point douteux, fut une grande douleur et perplexité pour le père ; néanmoins, ce même jour, il était devant le roi, lisant longuement, de même apparence et physionomie, ni plus ni moins qu'il avait coutume d'être ; ce dont le sage roi, qui considérait la vertu de toutes choses, le pris fort et dit de lui en son absence de telles paroles : si cet homme n'avait point ferme vertu et plus grande que la nature ne la donne communément aux hommes, la pitié naturelle ne lui permettrait pas de couvrir son malheur, sous une pareille constance. »

Le roi Charles VI continua de lui témoigner la même bienveillance que son père. Nous en trouvons la preuve dans le passage suivant de la Barre :

Par les lettres de Villepesque, il se void qu'au sortir de la Forest de Sennard, il se retiroit en cette Maison, lors appartenante à Gilles Malet, son Maître d'Hostel et à cause de ce logement il annoblit cette Maison d'un droit de garde, à laquelle il obligeoit les voisins par ses lettres de l'an 1382 (4).

Les portraits de Gilles Malet sont rares, cependant son effigie et celle de sa femme se voyaient sur un vitrail de l'abbaye de Bonport (5), perdu aujourd'hui, mais dont on retrouve la reproduction

(1) L'abbé Pihan, pp. 8 et suivantes, donne in extenso le texte de cette fondation.

(2) Guiffrey, *Fragments du monument de Gilles Malet à Soisy-sous-Étiolles*, page 6.

(3) Christine de Pisan : *Le livre des faits et bonnes mœurs du sage roi Charles V*. Société de St Augustin, 1892, chapitre XX, III<sup>e</sup> partie.

(4) *Antiquités de Corbeil*, p. 199.

(5) Abbaye de l'ordre de Citeaux, fondée par Richard Cœur de Lion. Bonport est dans le voisinage de Pont-de-l'Arche.

dans un article du *Magasin pittoresque* (1). Tous deux sont représentés agenouillés et revêtus de costumes blasonnés; Gilles Malet appuie ses mains sur le pommeau de son épée fichée en terre.

On ignore ce qu'est devenu ce vitrail qui appartenait en 1814 au savant archéologue normand Hyacinthe Langlois; c'est à Alexandre Lenoir, le fondateur du Musée des monuments français, que nous en devons la description et le dessin (2).

L'Église de Soisy a été plus heureuse; si elle n'a plus la lame de cuivre (3) qu'on y voyait autrefois et qui relatait la fondation de deux messes par semaine pour son Seigneur et sa femme, elle est justement fière de pouvoir montrer aujourd'hui les traits de Gilles Malet et de Nicole de Chambly, gravés de leur vivant sur une pierre votive qui fut retrouvée en 1854, lors de la réfection du dallage de l'église de Soisy. Cette pierre mesure 2 mètres de longueur sur 65 centimètres de hauteur; elle est gravée au ciseau et rehaussée de couleurs qui lui donnent l'aspect d'un tableau. Le Christ en croix, avec un nimbe crucifère, occupe le centre de la composition; deux petits anges recueillent dans des calices les gouttes du précieux sang. A la droite du Sauveur se tient la vierge Marie enveloppée d'un long voile; à la gauche est St Jean, le disciple préféré; derrière ces personnages l'on voit les donateurs, Gilles Malet et Nicole de Chambly, son épouse, agenouillés, les mains jointes et dans l'attitude de la prière. Gilles est en armure de fer, Nicole en jupe et en corsage; leurs vêtements sont ornés des hermines et des coquilles de leurs blasons. Tous deux sont accompagnés de leurs patrons, St Gilles avec la biche qui partagea sa solitude dans le désert, et St Nicolas avec les trois enfants qu'il ressuscita. La composition est terminée à chaque extrémité de la pierre par deux anges revêtus de longues robes et qui portent les armoiries des pieux donateurs. Le fond du tableau est divisé en compartiments carrés, chargés alternativement de rosaces et de quatre feuilles (4).

(1) Tome XXIX, page 236.

(2) *Le Musée des monuments français*, T. VIII, p. 93, pl. 289.

(3) Lebeuf, XIII, p. 108.

(4) Pour détails complémentaires, V. Guilhermy — *Inscriptions de la France du V<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle* — T. IV, p. 207 et suiv. avec planches.

En haut de la pierre et dans toute sa longueur, on lit l'inscription suivante gravée en caractères gothiques :

MONSEIGNEUR GILES MALET CHEVALIER SEIGNEUR  
DE VILLEPESCLE, CONSEILLIER ET MAISTRE DOSTEL DU ROY,  
CHASTELLAIN DE PONT-SAINTE-MAXENCE, VISCONTE DE  
CORBEIL ET SEIGNEUR DE SOISY.  
MADAME NICOLE DE CHAMBLY SA FÈME.

Gilles Malet mourut en 1410 et cette pierre ayant été faite de son vivant, elle date certainement de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle; Guilhermy dit qu'elle fut offerte par les donateurs vers 1370.

Il est probable que ce curieux monument était accompagné à l'origine de deux autres parties qui en faisaient une sorte de triptyque.

Cette supposition a été en partie confirmée par la découverte, il y a une dizaine d'années, dans une propriété de Soisy où elle servait de marche d'escalier, d'une autre pierre, de dimensions plus restreintes, mais offrant les mêmes caractères de dessin et d'ornementation que celles de Gilles Malet. Elle représente les deux fils du seigneur de Soisy, Jehan Malet, qui y est qualifié de *Chevalier Chambellenc du Roy* et Charles Malet, *escuier* (1).

Il semble bien que cette seconde pierre a dû faire suite à celle des donateurs dont il est question ci-dessus, c'est pourquoi l'on a eu la bonne inspiration de la faire placer dans l'église à côté de la première. Mais tout porte à croire qu'elle devait avoir un pendant, le second volet en quelque sorte de ce tableau. On ne l'a pas encore retrouvé; espérons que le hasard bienfaisant qui a déjà fait découvrir les deux premières parties de cet intéressant monument nous procurera quelque jour la découverte de la troisième.

Les fils de Gilles Malet étaient déjà connus par un passage de l'abbé Lebeuf (2) où il dit que Gilles Malet étant mort en 1410 laissa sa veuve, qui ne lui survécut que d'une année, et deux fils, Jean, maître d'hôtel du roi, et Charles, licencié ès-loix. Ils moururent probablement peu de temps après leur mère, car il n'est pas

(1) V. dans le Bulletin des travaux historiques de 1884, archéologie n<sup>o</sup> 2, un article de M. J. Guiffrey, intitulé: *Fragment du monument de Gilles Malet, conservé à Soisy-sous-Étiolles*, 8 pp. in 8<sup>o</sup> avec planche.

(2) XIII, p. 196.

fait mention de leurs noms dans la succession des propriétaires du fief du Jardin. Jehan Malet, Chevalier, avait rendu hommage au roi le 1<sup>er</sup> août 1399 pour la terre de Villepescle, la justice de Fontenay-lès-Louvres, du Plessis-Gassot, de partie de la Châtellenie de Pont-Sainte-Maxence et de la terre du Mesnil près cette ville (1).

Il aurait été marié en 1403 à Jeanne de Soyecourt, qu'il laissa sans enfants (2).

Plus tard, en 1438, nous trouvons les noms de deux frères, Gilles et Jacques Malet, écuyers, seigneurs du fief du Jardin (3); ils n'étaient probablement que les petits-fils du célèbre bibliothécaire de Charles V. C'est sans doute ce Gilles Malet, qui en 1432, le 5 mai, fit hommage au roi des terres de Brettencourt et de Bourg-Asselin, qu'il avait eues de sa femme Jeanne Sanguin, petite-fille de Guillaume Sanguin (4).

Le même document donne ensuite comme descendants de ce Gilles Malet, deux<sup>e</sup>me du nom : Gilles III, Guillaume, Jacques et Louise, en spécifiant que :

« Le dit fief fut et appartenoit à Gilles Malet, à Gilles Malet, son fils, après à Guillaume Malet, et successivement à Jacques Malet et à l'Eigle d'Agincourt, à cause de sa femme Louise Malet, lequel a été depuis vendu (5) à Olivier le d'ains, dernièrement exécuté en justice (6) ».

Le château du Jardin avait certainement une tour qui formait donjon, car l'auteur des antiquités de Corbeil l'a encore vue, au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle : « L'antiquité de la tour de Soisy, dit-il (7), qui ornoit cette contrée, lorsque j'ai commencé à écrire ces mémoires... »

C'est dans cette tour seigneuriale, sans doute, écrit l'abbé Lebeuf (8), qu'avait subsisté la chapelle castrale du titre de St Jean, dont j'ai vu des provisions du 24 août 1476 et du 17 août 1484.

(1) Arch. Nat. P. P. reg. 2, fol. 354.

(2) P. Anselme, VIII, 527.

(3) Arch. de S.-et-O., A. 697.

(4) P. Anselme, VIII, 264.

(5) En 1480.

(6) 18 août 1485.

(7) Page 217.

(8) XIII, p. 113.

Le château de Gilles Malet n'existe plus, mais son souvenir qui a traversé près de cinq siècles, subsistera dans les générations futures grâce à son mérite personnel, à ses travaux et à la fervente piété qui l'a porté à ériger dans l'église de Soisy-sous-Étiolles cet intéressant monument que l'on peut justement considérer comme la pièce capitale de ses archives.

E. COLAS,  
Curé de Soisy-sous-Étiolles.



## UNE MENTION DE CORBEIL EN 1639

---

Notre confrère M. Lacombe a eu, il y a une dizaine d'années, la bonne fortune de découvrir, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, un poème extrêmement rare, intitulé : *Itinerarii per diversa Galliae ac Italiae loca memores notæ : et rerum Romanarum curiosi ac religiosi indagatoris dies decem*. Cet ouvrage, publié à Mons en 1639, *ex officinâ Ioannis Havart, in plateâ Nimianâ, prope Minimos*, comprend une description en vers élégiaques des principales villes de France et d'Italie que l'auteur a visitées. Notre confrère a publié les 194 vers consacrés à Paris (1), et j'ai moi-même reproduit les 90 vers qui suivent, et qui sont relatifs à Saint Denis, Argenteuil et Pontoise (2). Il m'a semblé intéressant de publier dans notre Bulletin les vers qu'ont inspirés à notre auteur les villes de Briare, Montargis et Corbeil, qu'il a visitées à son retour d'Italie.

Je ne crois pas devoir répéter ici les renseignements biographiques que M. Lacombe a pu recueillir sur Antoine de Rombise et qu'on pourra retrouver dans les *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris* ; qu'il me suffise seulement de dire qu'il était professeur au collège du Rœulx, petit bourg à mi-chemin de Mons à Nivelles. Ne nous étonnons donc pas que le style de l'ouvrage soit d'une aussi bonne latinité.

De Lyon, Rombise passe par Tarare, et arrive à Briare (3) :

Ad Briarum Læuas fluuij dimisimus vndas,  
Sequana non illo calle petendus erat.  
Lictus vt est retro *collis* qui dicitur *Argi*,  
In pulchrâ regio valle perennat iter.  
Cæsar Agenticum terras, aut oppida dixit  
Prima, sed hic variant scripta, virûmque labor.

(1) *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*, t. XIII, page 274.

(2) *Mémoires de la Société historique de Pontoise et du Vexin*, t. XI, page 69.

(3) Page 334.

Mox vt *Corbolium* dederit vicinia *castrum*,  
Vicus ab Hebræa gente vocatus adest.  
Redditur inde breui populosa Lutetia cursu,  
Rursus vbi dulces nos tenere moræ.

#### TRADUCTION

A Briare, nous quittons les eaux farouches du fleuve (1); nous ne pouvons gagner la Seine par cette voie. Nous laissons de côté la colline appelée Argis (2), et la route suit une jolie vallée (3). César a appelé *Agendicum* le pays, ou la première ville que l'on rencontre (4), mais ici les auteurs ne sont pas d'accord et les textes diffèrent. Bientôt nous nous approchons du château de Corbeil, et plus loin nous rencontrons un bourg qui doit son nom à la nation juive (5). Nous ne tardons pas ensuite à arriver dans la populeuse Lutèce, où nous faisons un séjour nouveau et charmant (6).

De Paris, Rombise retourne en Belgique par Clermont, Amiens, et la Flandre. Nous ne l'y suivrons pas. En terminant, je suis heureux d'apprendre à ceux de nos confrères qui désireraient connaître le poème intégral, que depuis la publication du travail de M. Lacombe, la bibliothèque de la ville de Paris a eu la bonne fortune d'en rencontrer un exemplaire, provenant de la bibliothèque de M. Chalon, de Mons, le célèbre mystificateur connu sous le nom de comte de Fortsas. C'est le seul qui soit dans nos dépôts publics. Tout dernièrement M. Dufour, notre dévoué secrétaire général, en a découvert un autre sur un catalogue de librairie, et a eu l'amabilité de me le signaler. Grâce à lui, j'en suis l'heureux possesseur, et je tiens à lui en témoigner ici toute ma reconnaissance.

E. MAREUSE.

(1) La Loire.

(2) Montargis.

(3) Vallée du Loing.

(4) Allusion à une question controversée: César a-t-il voulu désigner Sens ou Provins? Voir à ce sujet l'article *Agendicum*, dans le Dictionnaire de géographie ancienne et moderne, supplément au Manuel du libraire, de Brunet.

(5) Villejuif. Voir l'abbé Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, édition publiée par MM. Augier et Bournon, t. IV, p. 26.

(6) L'auteur fait allusion ici à son premier séjour à Paris,

# ETRECHY

## ET LES FIEFS ENVIRONNANTS

---

### I

#### LE BOURG ET SON PRIEURÉ

Ainsi que pour la plupart des anciennes localités, on ne connaît pas l'origine reculée de l'ancien bourg d'Étréchy près d'Étampes.

Remonte-t-il à l'époque de l'âge de pierre? La découverte en ce lieu et aux environs de quelques instruments en pierre taillée et polie ne sont pas une preuve suffisante.

On ne peut non plus affirmer son existence à l'époque gallo-romaine ou à l'époque franque, malgré la découverte de quelques monnaies romaines et d'une petite monnaie d'or au type d'Anastase, frappée par un monétaire mérovingien et trouvée il y a peu d'années au fond d'un puisard.

L'Itinéraire d'Antonin et les Tables de Peutinger n'indiquent pas Étréchy sur le passage de la voie romaine de Lutèce à *Genabum*, et donnent seulement le nom de *Salioclitia* comme lieu d'étape entre ces deux villes; mais, selon toute apparence, elle passait par Étréchy, dont le nom même rappelle la position sur cette route (1). Remarquons en outre qu'il était à la rencontre de la voie romaine et de l'ancien chemin du Gâtinais se dirigeant sur Chartres, comme nous le verrons par la suite.

En l'absence de preuves sérieuses, bornons là nos conjectures et constatons que ce bourg est très ancien et qu'il y a des preuves certaines de son existence sous le règne de Philippe I<sup>er</sup>.

Autrefois Estrechi, Estrechy et Estréchy-le-Larron; en latin *Stripiniacum*, *Stripaniacum*, *Attichiacum*, *Estrechiacum*, *Estrechiacum*, *Estorchiacum*.

Situé dans la Beauce gâtinaise et dans le Hurepoix, ce bourg était de la coutume, du bailliage et du doyenné d'Étampes, et

(1) Dutilleux. *Les anciennes routes de S. et O.* — 1881 in-8.

par suite du diocèse de Sens ; enfin, il appartenait à la fois à l'Orléanais et à la généralité de Paris (1).

Nous ne confondrons pas cette localité avec deux autres du même nom qui en sont assez éloignées et qui sont situées l'une dans le Berry et l'autre dans la Champagne.

L'Église d'Étréchy est dédiée à Saint-Etienne et remonte à la fin du XI<sup>e</sup> siècle.

Elle se compose d'une nef, d'un transept et de deux bas-côtés. Le clocher est une tour carrée assez élégante située au centre de l'église. Elle est percée de huit fenêtres ogivales à abat-son, dans le style du XII<sup>e</sup> siècle. Ces fenêtres, accouplées deux à deux sur chacune des faces, ainsi que la forme de la toiture font de ce clocher un diminutif de celui de St-Basile d'Etampes.

A l'intérieur, on remarque plusieurs grandes et belles fenêtres ogivales et sur les parois latérales des murs des bas-côtés, des restes apparents d'anciens tombeaux arqués : il y en a encore neuf à gauche qui sont assez bien conservés, mais on n'en découvre plus que trois à droite, les autres ayant à peu près disparu. Enfin, sur le sol et servant de dalles, se voient quelques pierres tombales assez anciennes, si on en juge par le peu qui reste des inscriptions. Ces pierres proviennent sans doute de l'ancien cimetière qui, comme c'était autrefois l'usage, était contigu à l'édifice.

Cette église dépendait du prieuré de St-Étienne d'Étréchy, de l'ordre de saint Benoît, bâti sur des terres données à l'abbaye de St-Germer de Flex en Beauvaisis, par un gentilhomme nommé Anselme ou Anseau, qui fut touché des vertus et de la sainteté des religieux de cette abbaye de bénédictins.

L'église d'Étréchy leur fut également donnée par Anseau et par Haymon qui en avaient chacun la moitié. Elle existait donc avant la donation qui remonte, selon toute apparence, à la fin du XI<sup>e</sup> siècle et qui posait cette condition qu'un certain nombre de moines quitteraient leur abbaye pour fonder une succursale à Étréchy, où s'établirait en effet une colonie de religieux.

L'ancien fief, qui existe encore, longe le mur septentrional de l'église et comprenait autrefois un corps-de-logis et une grange dans laquelle on déposait les dîmes.

(1) Expilly. *Dict. géog.* — 1763. in-fol.

Anseau fit peu de temps après à l'abbaye naissante une nouvelle donation, car il lui abandonna « les héritages et les biens qu'il avait au village de Morigny... » (1).

Mais le séjour des moines à Étréchy fut de courte durée et ils allèrent s'installer à Morigny, invités, dit la chronique, par la beauté et la fertilité du lieu. Ils mirent aussitôt la main à l'œuvre et en peu de temps, aidés de la charité des habitants d'Étampes et des environs, ils bâtirent une église et un monastère capable de contenir un nombre considérable de religieux.

« — O toi qui lis ceci, dit le chroniqueur du couvent, admire et loue la constance de nos prédécesseurs. Apprends comment ils surent par bien des fatigues et bien des labeurs se fixer dans ces lieux, et bâtir, des aumônes du pauvre, tous ces édifices qui frappent tes regards. Nul roi, nul comte, aucun puissant seigneur ne les a élevés (2) ».

Mais, nous ne voulons pas écrire l'histoire de la célèbre abbaye de Bénédictins. Qu'il nous suffise de constater qu'elle a eu son origine à Étréchy vers la fin du règne de Philippe I<sup>er</sup> et que ce prince fait mention de l'abbaye de Morigny dans plusieurs actes au commencement du XII<sup>e</sup> siècle.

Le plus ancien est un acte approuvé par ce roi en l'année 1102, contenant bail, moyennant vingt sols de rente annuelle, d'une métairie située à Maisons-en-Beauce, par les religieuses de l'abbaye de Saint-Eloi de Paris, à l'abbaye de Morigny représentée par l'abbé Regnault, 1<sup>er</sup> abbé (3).

La date de 1106, donnée dans plusieurs ouvrages, comme année de la fondation, est donc tout à fait erronée. Cette date est celle de la donation à l'abbaye de Morigny de l'église collégiale de St-Martin d'Étampes et de ses prébendes.

L'établissement religieux d'Étréchy fut conservé comme prieuré, et quelques bénédictins continuèrent d'y résider sous l'autorité d'un prieur claustral. Mais l'abbaye de Morigny exerçait sur le prieuré, qui lui était subordonné, des droits de juridiction, de redevance et de mense conventuelle ; réservant aussi les droits de

(1) D. Fleureau. *Antiq. d'Étampes*, 1683, in-4°, pp. 474, 497.

(2) De Montrond. *Essai historique sur Étampes*, 1836, in-8. Tome 1. p. 99. Interprétation du liv. 2 de la Chronique de Morigny.

(3) D. Fleureau, p. 498.

nomination non seulement au priorat, mais encore à la cure de St-Étienne.

D'après une charte datée de l'année 1120, le roi Louis-le-Gros prend sous sa protection et sauvegarde plusieurs terres, villages et églises des environs d'Étampes, notamment « le village de Morigny avec tous les droits appartenant à l'abbaye, ses métairies, le village de Bonvilliers... l'Église d'Étréchy, la dîme et tout ce qui en dépend, avec cent soixante hostes ou habitans qui doivent censive .. (1) ».

Vers l'année 1140, Thevin, 5<sup>e</sup> abbé de Morigny, fit embellir et agrandir les cours du prieuré d'Étréchy.

Quelques années plus tard, il y eut des contestations entre l'abbaye de Morigny et un nommé Guillaume, du bourg d'Étréchy, qui prétendait avoir des droits sur la justice et la prévôté d'Étréchy, mais le roi jugea lui-même le différend et Landry, 7<sup>e</sup> abbé de Morigny, ayant apporté des preuves de ses droits, Guillaume fut débouté de sa demande par des lettres patentes datées du Palais d'Étampes, en l'année 1158.

En 1161, Hugues de Toucy, archevêque de Sens, confirma à l'abbaye de Morigny la possession de l'église d'Étréchy (2).

En l'an 1200, Pierre de Corbeil, archevêque de Sens, pour mettre un terme aux contestations qui avaient lieu entre l'abbaye de Morigny et le curé d'Étréchy, fit un règlement sur leurs droits respectifs concernant les émoluments accordés au curé et au prieur d'Étréchy, pour les messes et offices religieux, droits payés en seigle, vin et argent.

En 1232, Robert II, 13<sup>e</sup> abbé de Morigny, fit faire un règlement en 11 articles pour la bonne administration de son abbaye. L'article 7 dit « qu'il unit au prieuré d'Étréchy la dîme du même lieu en échange de la terre de Parey ».

C'est pendant que Robert II était abbé de Morigny que Guillaume Menier, bailli et châtelain d'Étampes, fit à l'abbaye de Morigny deux donations : l'une de janvier 1230, d'un clos de vigne appelé le Clos Camel, situé à Fourchainville, près Villeconin, à condition de distribuer le vin en provenant pendant l'avent et le carême de chaque année dans le réfectoire des religieux ; l'autre, de

(1) D. Fleureau, p. 494.

(2) D. Fleureau, pp. 512, 514 et 517.

l'année 1232, de tout droit qu'il avait sur une métairie de Boinville près Châlo-St-Mard, à condition également que le revenu en provenant serait employé à la nourriture des religieux pendant l'avent et le carême (1).

Guillaume Menier était un personnage éminent, très considéré à la cour de Philippe-Auguste, car, d'après des actes de ce roi, on voit qu'il l'a choisi plusieurs fois comme arbitre avec frère Aimard, trésorier du Temple ou Guérin, évêque de Senlis, pour régler des différends entre des seigneurs et des hauts dignitaires de son temps.

Il est qualifié de châtelain d'Étampes en 1207 (2), de bailli du roi en 1219 et 1221 (3) et de châtelain et bailli d'Étampes de 1230 à 1232 (4).

Or, la matrice en bronze du sceau de Guillaume Menier fut trouvée à Étréchy en 1832. C'est au cours de travaux pratiqués sur l'ancien cimetière contigu à l'église, pour la construction d'une école communale, que l'on découvrit un ossuaire ; et, parmi les ossements, on rencontra le dit sceau. D'après les recherches consciencieuses de M. le D<sup>r</sup> Duhamel, l'ossuaire provenait de sépultures existant dans l'intérieur de l'église et qui auraient été violées sous la Terreur.

L'ancien bailli avait-il une résidence à Etréchy, auquel cas il aurait eu son tombeau dans l'église du lieu, car sa famille semble être des environs ? Cela est possible, ou bien, le sceau aurait-il été confié à l'abbaye de Morigny, qui avait des fiefs à Étréchy, ainsi que le conjecture M. Dramard (5) ? C'est ce que nous ne pouvons établir. N'est-il pas plus probable que Guillaume Menier, bienfaiteur de l'abbaye de Morigny et du prieuré d'Étréchy, aura tenu à reposer près de ceux dont il avait voulu s'assurer, par ses libéralités, les prières et la reconnaissance ; et c'est là, du

(1) D. Fleureau, pp. 520, 527 et 526.

(2) D. Fleureau, p. 597.

(3) Delisle. *Actes de Philippe-Aug.* 1856, in-8.

(4) *Chronique de Morigny* et D. Fleureau, p. 526.

(5) *Bull. du comité des travaux hist. et scientif.* 1882, p. 70. Dans ce bulletin et dans une feuille locale M. Dramard dit que le sceau en bronze a été découvert en 1866 par un maçon occupé à réparer un mur de soutènement, au sud-ouest de l'église ; notre compatriote a sans doute été induit en erreur, car M. Duhamel, qui habite la localité, doit avoir des données plus précises.

reste, un usage constant dans l'histoire des fondations pieuses ? Cet objet très intéressant et en très bon état est conservé aujourd'hui au musée d'Etampes.

Ajoutons qu'un autre sceau analogue, mais en cire et plus petit, est appendu à une charte de l'année 1211 conservée aux Archives nationales (1).

Au mois de juillet 1243 (2), nous voyons Guillaume I<sup>er</sup>, 15<sup>e</sup> abbé de Morigny, obliger par lettres données sous ses sceaux, le nommé Anseau, prieur d'Étréchy, de payer tous les ans à l'abbaye de Morigny 20 sols parisis de rente pour la nourriture des frères le jour anniversaire de la mort de Guyard Papillon. Le prieuré avait reçu de l'abbaye une vigne qui avait été achetée avec la somme léguée par Papillon pour la fondation de son anniversaire (3).

Nous avons vu plus haut que les émoluments dus au prieur d'Étréchy étaient payés en vin, au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle; cela prouve qu'il y avait des vignes à Étréchy à cette époque.

Elles étaient même nombreuses encore au XVI<sup>e</sup> siècle, car dans des manuscrits du temps, il est souvent question du « *vignol* » ou *vignoble* d'Étréchy. En 1573, Noël Blossier était vigneron dans ce lieu (4).

En 1740, d'après une statistique officielle, il y avait encore 140 arpents de vigne produisant 420 muids de vin, année moyenne (5).

En 1789, il en restait encore une certaine quantité ainsi que le constatent les cahiers de doléances de Vaucelas et Chauffour (6).

Adam Allaire était prieur-curé d'Étréchy en 1370, d'après un sceau conservé aux archives de Seine-et-Oise (7).

Dans une transaction du 26 mars 1391 entre Louis d'Évreux,

(1) Douet d'Arcq. — *Collection de sceaux*.

(2) D'après D. Fleureau, il faut lire juin 1240 (p. 531), mais d'après les termes de la charte citée par M. Menault (*Morigny et son abbaye*, p. 129) c'est plutôt juillet 1243 qu'il faudrait lire.

(3) D. Fleureau, p. 531.

(4) *Arch. de Seine-et-Oise*. E — 4475, E — 4376.

(5) *Mém. manuscrit de la généralité de Paris en 1740* de l'intendant Hérault.

(6) M. Legrand et L. Marquis. *Le bailliage d'Etampes aux Etats généraux. Les cahiers des paroisses* pp. 225 et 268.

(7) Henri Stein. *Quelques sceaux inédits du Gâtinais. Ann. de la Soc. hist. du Gât.*, 1885, p. 270.

comte d'Étampes et Guillaume III, 24<sup>e</sup> abbé de Morigny, au sujet des droits de justice, on voit que le seigneur Louis d'Évreux « délaisse et abandonne aux religieux de Morigny et à leurs successeurs toute la justice et juridiction qu'il avait et pouvait avoir en toute la ville, paroisse et terroir, et en tous les fiefs et voiries de la dite ville d'Estrechy ; sauf audit M. le comte, comme souverain, la voyrie de la grande rue de la dite ville, et toute justice haute, moyenne et basse en plusieurs fiefs et censives tenues par gentilhommes en la dite ville et terroir, qui en rien ne sont tenus ni mouvans des dits religieux, en fief et en censive... Auront les dits religieux, à toujours, toute justice haute, moyenne et basse en et sur tous leurs fiefs de la dite ville et paroisse et territoire d'Estrechy... (1) ».

L'abbé Guillaume III aurait donc obtenu par cette transaction des avantages pour les droits de l'abbaye dans la paroisse d'Étréchy, sans compter d'autres droits de justice dans d'autres villages de Beauce et dans « la Foire d'Étampes, qui dure chacun an depuis le samedi après l'Ascension, soleil couchant, jusqu'à la veille de la Pentecoste, soleil couchant, et de tous les droits, profits et émolumens d'icelle foire... (2) ».

En 1856, on découvrit dans l'église d'Étréchy, une matrice de sceau en bronze qui paraît être celui de Guillaume III, abbé de Morigny.

D'après le savant rapport de M. le docteur Duhamel, inséré vingt ans après dans une feuille locale, l'abbé Rames, curé d'Étréchy, en faisant pratiquer des fouilles dans un vaste caveau situé au-dessous de l'abside, fit mettre à découvert des squelettes mêlés à des gravois. Dans les déblais, qui furent transportés au dehors, un enfant ramassa le sceau en question qui est d'une belle conservation ; nous en donnons plus loin la reproduction.

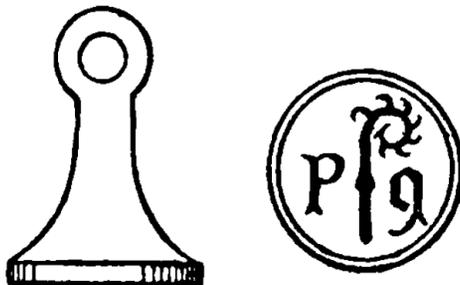
Il a 20 millimètres de diamètre et 2 millimètres d'épaisseur. Il porte dans le champ, entre les majuscules P et G, une crosse abbatiale ornementée. Il est monté sur un manchon aplati, long de 28 millimètres et percé d'une ouverture à son extrémité (3).

(1) D. Fleureau, p. 541.

(2) D. Fleureau, p. 541.

(3) Ce sceau fait aujourd'hui partie des collections de notre collègue, M. M. Legrand, d'Étampes, auquel nous en devons la bienveillante communication. Nous sommes

Le style des lettres et la forme de la crose font remonter le sceau à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Les initiales P G peuvent signifier *Pater Guillelmus*, et c'est alors à Guillaume III, qui succéda à Jean de Jausigny en 1373 et mourut vers 1398, qu'on devrait l'attribuer, d'autant plus que cet abbé a été enterré ailleurs qu'à Morigny, son nom ne figurant pas dans la liste des tombes qui se voyaient encore dans l'abbaye en 1683 (1).



Enfin, on remarque sur les murs latéraux dans chacun des bas-côtés de l'église, des restes assez importants de pilastres et d'arcades formant saillie, qui indiquent certainement d'anciens tombeaux arqués ou Enfeux. C'est là que reposaient, selon toute apparence, les anciens prieurs et curés d'Étréchy; peut-être aussi l'abbé Guillaume III et quelques autres abbés de Morigny.

L'hypothèse ainsi formulée ne serait pas trop hardie.

Dom Fleureau nous apprend que le territoire d'Étréchy appartenait à plusieurs seigneurs à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

Une partie relevait de Jean de Bauchar (ou Bochart), seigneur de Champigny, qui y exerçait justice haute, moyenne et basse, en titre de prévôté sur ses sujets. Un de ses ancêtres, Jean de Bochart, 2<sup>m</sup><sup>e</sup> du nom, possédait Champigny dès le XV<sup>e</sup> siècle, par suite de son mariage avec Jeanne Simon, nièce de Jean Simon de Champigny, évêque de Paris, qui lui donna cette terre (2). Trois ou quatre maisons étaient de la censive et justice du sieur Méréault, seigneur de Villeconin. Enfin, le roi avait censives sur toutes les maisons de la Grande-rue, de part et d'autre, depuis celle des Trois-Rois, jus-

heureux d'ajouter qu'il nous a aidé de ses conseils judiciaires, nous communiquant beaucoup de renseignements précieux et de notes intéressantes utilisées au cours de ce travail.

(1) D. Fleureau, p. 556.

(2) Moréri. *Dict. historiq.*, art. Bochart.

qu'à la porte de Paris, et le prévôt d'Étampes y avait juridiction (1).

D'après ceci, le bourg était fortifié et entouré, sinon de murailles flanquées de tours, au moins de fossés plus ou moins profonds.

Le 21 mai 1573, Jean d'Orléans, seigneur de Bastardes, reçut l'hommage de Jacques d'Estampes de Valençay pour une dîme appelée « la dixme de bled d'Estréchy, mouvante du lieu seigneurial de Rere (2) ».

En 1700, le revenu du prieuré d'Étréchy était de 400 livres et l'abbé Nouet, docteur en Sorbonne, en était titulaire (3).

En 1740, la Prévôté d'Étréchy relevait du marquis de Talaru.

Il y avait à cette époque sur ce territoire 166 arpents de prés et 266 arpents de bois (4).

De 1713 à 1760 on sait qu'il y eut en France de grandes dissensions religieuses par suite de la publication de la célèbre Bulle *Unigenitus* du pape Clément XI (5).

Dès l'année 1717, dans un acte pardevant notaire, 23 prêtres d'Étampes et des environs font appel de la Bulle, et dans le nombre nous voyons l'abbé Navet, curé d'Étréchy (6).

La publication d'un nouveau catéchisme par l'archevêque de Sens ne calma pas les esprits, car 76 curés du diocèse de Sens signèrent des mémoires et des remontrances au sujet de la Bulle et de ce nouveau catéchisme. Nous n'entrerons pas dans le détail des troubles qui eurent lieu dans notre contrée notamment à la Ferté-Alais et chez les religieuses de la Congrégation à Étampes; disons seulement qu'à cette époque, suivant une lettre d'un Récollet à l'archevêque de Sens du 5 août 1735, une assemblée aurait été tenue à Étréchy et présidée par un des plus célèbres docteurs parmi les appelants (7).

(1) D. Fleureau, p. 48.

(2) D'Hozier, *Armorial de France*, Reg. 3, 2<sup>e</sup> partie. Art. Orléans, p. 61. Le lieu de Rere dont il est ici question, est sans doute le même que Parey dont nous avons parlé précédemment à la date de 1232.

(3) De Boislisle. Mém. cité. p. 50.

(4) Mém. ms. cité.

(5) *Nouvelles ecclésiastiques*. Années 1731 et suiv.

(6) *Lettre de M.M. les doyens, chanoines... d'Étampes et du district à Mgr le cardinal de Noailles*, par Voizot, doyen de Ste Croix, 1717.

(7) *Nouv. eccl.* Année 1738, p. 167.

En 1755, la cure d'Étréchy valait 900 livres par an à son titulaire l'abbé Cassin et le revenu du prieuré était de 300 livres (1).

La maison prieurale, avec basse-cour, jardin et dépendances, fut vendue comme bien national en 1791 et adjugée le 23 mars au nommé Choiseau, moyennant 7225 livres (2).

Nous donnons ci-dessous quelques chiffres pour la population du bourg :

En 1709 — 136 feux (3).

En 1740 — 177 feux, 537 habitants au-dessus de 8 ans, 90 chevaux, 128 vaches, 275 moutons et 5 pourceaux (4).

En 1778 — 165 feux et 420 communians (5).

En 1789 — 182 feux, d'après l'État des paroisses... qui ont envoyé des députés à l'assemblée des Trois États du 9 mars (6).

En 1810 — 969 habitants.

En 1832 — 1.040 —

En 1862 — 1.201 —

En 1880 — 1.256 —

En 1895 — 1.406 — (7)

On voit que la population a sensiblement augmenté dans ces derniers temps et surtout depuis la construction de charmantes villas auprès de la station du chemin de fer.

---

## II

### LA MALADRERIE St NICOLAS D'ÉTRÉCHY

Dès le XII<sup>e</sup> siècle il y avait à Étréchy un hôpital ou une maladrerie dédiée à St Nicolas. En l'année 1173, un accord eut lieu entre Haimery, 8<sup>e</sup> abbé de Morigny et le maître de l'hôpital d'Étréchy, pour une terre dépendant de l'abbaye de Morigny qui avait été donnée à cet établissement hospitalier (8).

(1) Hernandez, *Descr. de la généralité de Paris*, 1759, in-8.

(2) Arch. de Seine-et-Oise.

(3) Saugrain. *Dénombr. du royaume*. 1709, in-12.

(4) Mém. ms. cité.

(5) *Almanach de Sens pour 1778*. Avant la révolution, la population de Vaucelas est comprise en dehors de celle de la paroisse.

(6) M. Legrand et L. Marquis. — *Les Trois États du bailliage d'Etampes en 1789*, pp. 5 et 6.

(7) *Annales de Seine-et-Oise*.

(8) D. Fleureau, p. 518.

Lors de la rédaction de la coutume d'Étampes, le 20 septembre 1556, on voit comparaître en la salle du Séjour pour « l'État de l'Église » :

« Messire François Merault, Maistre et Administrateur de la Maladrerie Saint Nicolas d'Estrechy... Le curé d'Estrechy, représenté par Messire Jean Houdon, son vicaire, assisté de Soreau son Procureur... » (1)

C'est probablement dans cet hôpital qu'étaient soignés les blessés et les malades lors du passage des gens de guerre à Étréchy. Sans doute là aussi furent établies les cuisines où furent soignés et nourris les pauvres et les infirmes pendant la misère de 1652 et années suivantes, comme il sera dit ci-après, en parlant des gens de guerre à Étréchy.

Suivant un arrêt du conseil du roi du 15 avril 1695, les biens de la maladrerie d'Étréchy furent réunis à l'Hôtel-Dieu d'Étampes, à charge de satisfaire aux prières, services de fondation et de recevoir les pauvres malades d'Étréchy, à proportion du revenu de la maladrerie, lequel était alors de 100 livres (2).

Un autre hôpital a existé dans la Grande rue non loin de l'église d'après ce qu'a bien voulu nous dire un ancien maire d'Étréchy, mais nous n'avons trouvé ailleurs aucun autre renseignement à ce sujet.

---

### III

#### LA CHAPELLE DES CORPS-SAINTS

La maladrerie dont nous venons de dire quelques mots était située à droite de la route de Paris en partant d'Étampes, et à 1 kilomètre environ avant Étréchy ; mais il y avait à gauche, à peu près en face, sur les bords d'un petit ruisseau affluent de la Juine (3), la chapelle dite des Corps Saints sur laquelle on n'a également que très peu de documents, car D. Fleureau et de Mont-rond ont gardé le silence sur ces deux fiefs.

Ajoutons que ce ruisseau s'appelle encore le Ruisseau des Corps-Saints.

(1) *Coutume d'Étampes*, 1720, in-8, p. 486.

(2) Voir la pièce justificative A.

Menault. *Morigny et son abbaye*, 1867, in-8, p. 206.

(3) Voir la carte de Cassini.

On sait cependant que la chapelle était de fondation royale et à la collation du roi et qu'elle rapportait environ 200 livres à son titulaire. En l'année 1658, Charton, grand pénitencier de Paris, en était chapelain et en 1695 elle était possédée par le sieur François, ès-chevalier (1).

Un miracle a été opéré, dit-on, à l'endroit appelé la Chapelle des Corps-Saints, soit que cette chapelle existât déjà, soit qu'elle ait été érigée à cette occasion.

C'était un jour où l'on faisait la translation des reliques des Corps Saints ou Patrons de la ville d'Étampes dans une nouvelle châsse, à l'église Notre-Dame d'Étampes. Un bûcheron d'Étréchy en travaillant de son métier s'était coupé le pied d'un coup de hache et se sentant défaillir tant par la vivacité de la douleur que par la quantité de sang qu'il perdait, il invoqua les saints dont on transférait ce jour-là les reliques et il fut instantanément guéri.

Nous trouvons la relation de ce miracle dans une notice sur les martyrs Can, Cantien et Cantianille, par l'abbé Bonvoisin, curé de Notre-Dame d'Étampes (1866, in-16), mais il n'y a aucune indication de la date à laquelle il a eu lieu. Nous y lisons que le récit a été puisé dans un vieil auteur. Est-ce dom Hardy ou Pierre Legendre qui ont publié la vie de ces martyrs, l'un en 1610, l'autre en 1650 ? ou bien, est-ce l'un des nombreux auteurs qui ont écrit sur le même sujet dans le courant du XVIII<sup>e</sup> siècle ? D'autres plus heureux que nous trouveront sans doute la solution de ce problème.

Les translations des reliques ayant eu lieu dans les années 1282, 1570 et 1620, c'est à l'une de ces trois dates qu'il faut, selon nous, rapporter le fait en question.

Un procès qui eut lieu vers le commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle nous fournit quelques détails sur la Chapelle des Corps-Saints.

Nous les trouvons dans un Mémoire imprimé, sans aucune indication de date ni de nom d'imprimeur, mais comme il est inséré dans des recueils de factums de la bibliothèque de l'Arsenal remontant la plupart aux dates de 1700 à 1725, nous pensons que celui qui nous occupe est de la même époque.

Dans cette pièce très rare, Jean Lazare Henrion, prêtre, chapelain de la chapelle des Corps-Saints, et en cette qualité seigneur

(1) Menault. Déjà cité, p. 206. Quesvers et Stein, *Pouillé de Sens* 1894, in-4°.

du fief de Bretigny, conteste au marquis de Chalmoisel la possession de ce fief, et comme principale preuve à l'appui il cite le texte d'une pierre tombale adossée à un mur de la chapelle.

Suivant cette inscription, Arnault de Viscaret aurait donné en toute propriété à la chapelle des Corps-Saints la seigneurie, les censives, rentes, revenus et héritages qu'il possédait à Étréchy et aux environs (1).

Nous ne connaissons pas l'issue de ce procès dans lequel le chapelain eut sans doute gain de cause.

Le factum ne donne pas exactement le nom du défendeur qui était probablement Louis de Talaru, marquis de Chalmazel, comte de Chamarande en Hurepoix, fils de François Hubert de Talaru et de Marie d'Ornaison de Chamarande (2). Louis de Talaru marié en 1717 à Catherine d'Harcourt était un proche parent de Clair Gilbert d'Ornaison de Chamarante ou Chamarande, qui donna à la commune de Bonnes le nom de Chamarande, suivant arrêt du parlement de Paris du 5 avril 1686 (2).

Un fragment de pierre tumulaire, trouvé auprès de la chapelle des Corps-Saints il y a quelques années, et paraissant provenir de cet édifice, porte l'inscription suivante :

E. POVR LE SALVT DE LEVRS AMES  
LVI ET LEDIT AGEVYN LE . . . . .  
. . . . .  
III SOVS TOVRNOIS A PRENDRE ICELLE SOMME SVR  
CHATELOV DVG BOVT AVCT . . . . .

Cette pierre, qui relate une fondation pieuse d'un sieur Angevin sur une terre sise à Chanteloup, paraît remonter à la fin du XV<sup>e</sup> siècle d'après la forme des lettres et le style de l'inscription.

La chapelle des Corps-Saints fut adjugée comme bien national le 22 ventôse an deux, au nommé Favereau, agent national d'Étréchy, moyennant 805 livres (3).

Les objets du culte provenant de cette chapelle furent transportés à Étampes sous la Terreur. D'après la personne notable et digne de foi qui nous fournit ce détail, le fait était relaté dans un registre des délibérations du conseil municipal qui a été lacéré et perdu et

(1) Voir la pièce justificative B.

(2) Moréri. *Dict. hist.* — la Chenaye Desbois. *Dict. de la noblesse.* Art. Talaru.

(3) Arch. de Seine-et-Oise.

qui contenait, dit-on, des choses compromettantes pour les premières années de la gestion du maire Limet, qui remplit ses fonctions depuis la révolution jusqu'en 1832.

La chapelle, qui a été démolie depuis 1791, était à quelques pas de la source du ruisseau, et avec les matériaux provenant de la démolition on construisit une maison sur son emplacement.

---

IV

LA GRANDE ROUTE D'ÉTRÉCHY

Quelques détails maintenant sur la grande route qui traverse Étréchy.

En 1700, dans l'élection d'Étampes, le roi n'entretenait que le pavé depuis Étampes jusqu'à Étréchy.

Un mémoire de l'intendant de la généralité de Paris à cette époque nous apprend que cette route n'était pas en très bon état.

Ainsi, à la croix de « Vernaze » (sic), entre St-Lazare et les Capucins, il y a 12 toises de pavé à relever. A la porte d'Étréchy, du côté d'Étampes, entre la chapelle St-Nicolas et le moulin de Pierre-Brou, il y a 8 toises de pavé à relever et 8 autres toises, en sortant d'Étréchy, du côté de Paris. Il est nécessaire, dit le Mémoire, de travailler à ces articles, si S. M. passe dans la ville d'Étampes. (1).

A la même époque, d'après le même document, le pont de Vaux, sur la Juine, était en bois et composé de 3 arches. On constate qu'il est en très mauvais état, ce qui fait de la dépense pour son entretien et on dit « qu'il est nécessaire de le construire en pierre, parce que c'est un grand passage pour tous les bestiaux qui viennent du Limousin et du Berry au marché de Sceaux et pour les vins du Gâtinais pour la provision de Paris (2) ».

Le grand passage dont il est question ici n'est autre que le 13<sup>e</sup> embranchement de la route de Paris à Étampes dont il est parlé plus loin.

(Sera continué).

L. MARQUIS.

(1) De Boislisle. *Mém. des intendants des généralités* 1881. in-4. Tome 1. p. 736.

(2) De Boislisle... Déjà cité. p. 360.

## BIBLIOGRAPHIE

---

MONTGERMONT (Georges de) — Notes sur la Seigneurie de Montgermont (1). Fontainebleau, Bourges, imp., 1895, in-8° de 128 pages avec planches.

Extrait des Annales de la Société historique du Gâtinais, année 1894; tirage à part à 150 exemplaires.

Dans ce travail très étudié, l'auteur fait, avec preuves à l'appui, l'historique d'une très ancienne paroisse qui n'existe plus aujourd'hui et dont le château seul a été conservé. Grâce à ses archives personnelles et aux documents divers qu'il a su découvrir dans les dépôts publics, M. G. de Montgermont établit la succession des différentes familles qui ont tour à tour possédé ce domaine depuis le XIII<sup>e</sup> siècle; il fait en même temps l'histoire de la contrée environnante et raconte les misères qu'elle a subies aux tristes époques de la guerre de Cent ans et de la Ligne.

Comme le village, l'église a disparu, mais il en reste quatre pierres tumulaires d'anciens seigneurs du lieu, intelligemment conservées dans la propriété et dont l'auteur s'est heureusement servi dans son travail de reconstitution, au cours duquel il a reproduit ces dalles intéressantes ainsi que les plans du château à différentes époques.

La série des possesseurs de Montgermont est continuée jusqu'en 1840, époque où il passa dans la famille de l'auteur qui rappelle heureusement que le comte de Gontaut-Biron, le dernier propriétaire, avait eu la louable pensée de recueillir, en 1823, une des travées de la belle église Notre-Dame de Corbeil, que l'on démolissait alors, et de la réédifier dans son parc dont ce vénérable vestige fait encore aujourd'hui l'ornement.

Si tous les propriétaires de Châteaux historiques faisaient ainsi l'histoire de leur domaine en mettant à profit les archives qu'ils possèdent et qui sont ignorées le plus souvent, ce serait une contribution fort utile à l'histoire générale de notre pays.

A. D.

Revue Étampoise — 1896 — Almanach d'Étampes et annuaire de l'arrondissement, publié par *le Réveil d'Étampes*, 5<sup>me</sup> année.

(Étampes. — Humbert-Droz, imprimeur-éditeur, in 8° carré de 120 pages).

Almanach très bien fait, dans lequel les habitants d'Étampes trouveront une foule de renseignements utiles sur cette ville et son arrondissement. L'auteur, un

(1) Montgermont, commune de Ponthierry (Seine-et-Marne), à 10 kilomètres de Corbeil.

de nos plus sympathiques confrères, y a joint une notice historique et archéologique sur la ville d'Étampes et il a su en augmenter l'intérêt par quelques croquis des principaux monuments de cette ville.

Étampes ou Étampes, *Stampæ*, ville de France dans la Beauce avec titre de Duché. Étampes, Humbert-Droz, 1895, in-8°, de VI et 18 pp.

Publication, par M. Maxime Legrand, d'un ms. de la Bibliothèque d'Étampes, où il est parlé un peu de tout ce qui a rapport à cette ville depuis les temps les plus anciens. Dans une judicieuse préface, M. Legrand émet quelques doutes sur l'âge de ce manuscrit qu'il croit n'être qu'une copie, et sur le nom de l'auteur qui signe *Alexandre Budée*, un pseudonyme selon lui, sous lequel se dissimulerait le copiste nommé *Goberville*. A. D.

DION (de). — Quelques mots sur l'Architecture militaire du moyen-âge, à propos du Château de Dourdan, in-8° de 7 pp.

Tours, imp. Deslis, 1895.

Savante étude de l'éminent archéologue qui préside avec tant de science et d'autorité la société archéologique de Rambouillet.

MERLET (R.) — Les origines du monastère de St Magloire de Paris, par René Merlet — in-8° de 37 pp. Nogent-le-Rotrou, imp. Daupeley-Gouverneur.

Extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, (T. 56 — année 1895).

On trouve dans le travail de M. Merlet des documents sur St Guenault de Corbeil qui ont été signalés par notre confrère M. J. Périn, de Ris.

STEIN (Henri) — La Papeterie d'Essonnes, in-8° de 32 pp. Paris, Picard et fils.

Extrait des *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 1894. Tirage à part publié à 50 exemplaires et paru en 1895.

Dans cette brochure de 30 pages, l'érudite Secrétaire général de la Société du Gâtinais traite le côté historique de la fabrication du papier en France; il passe en revue les auteurs autorisés, français et étrangers, qui se sont occupés de cette question et il énumère les fabriques les plus anciennes en s'appuyant sur des Chartes et des documents authentiques. Il s'appesantit surtout sur les fabriques de Troyes, de Corbeil et d'Essonnes et, à propos de cette dernière qu'il étudie plus spécialement, il cite un document de 1380 où l'existence de moulins à papier à Essonnes est clairement constatée.

Cette question des origines du papier est assez obscure et a été fort peu étudiée jusqu'à présent; il faut donc savoir gré à M. Stein d'avoir prouvé, avec pièces à l'appui, qu'en 1380 on fabriquait déjà le papier dans notre pays. Souhaitons que de nouvelles recherches lui permettent de reculer encore cette date. A. D.

LORIN (F.) — Etudes sur la Révolution; Lebrun, les bailliages de Dourdan et de Montfort, le district de Montfort, le curé de

Boissy, par F. Lorin, Secrétaire général de la Société archéologique de Rambouillet, in-8° de 160 pp. avec gravures. Tours, imp. Deslis fils, 1895.

Extrait du 10<sup>e</sup> volume des Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet.

Volume très intéressant et bien écrit dans lequel l'auteur fait revivre les personnages marquants de la révolution qui ont habité les environs de Rambouillet; il les suit dans leur vie publique et privée en agrémentant son récit de faits et d'anecdotes, inédits pour la plupart. Les portraits et gravures qui ornent cet ouvrage en augmentent encore l'intérêt.

COSSONNET (F.) — Recherches historiques sur Palaiseau. Versailles, Pavillet, imp., 1895, in-8° de 509 pp. avec gravures.

Comme son titre l'indique fort bien, cet ouvrage est le fruit de patientes et nombreuses recherches qui ont permis à son auteur de faire revivre l'histoire de Palaiseau depuis ses origines jusqu'à nos jours.

FLAMMARION (Camille) — Rapport sur les travaux de la station de Climatologie agricole de Juvisy pendant l'année 1894, par M. Camille Flammarion, directeur de la station. Grand in-8° de 270 pp. avec tracés graphiques. Paris, Imp. nat. 1895.

Extrait du bulletin de 1895 du Ministère de l'Agriculture.

Publication annuelle de l'éminent directeur de l'Observatoire astronomique de Juvisy.

MEIGNEN (E.) — La vallée de Chevreuse, in-18 Jésus de 211 pp. avec 98 dessins de Georges Scott. Paris, May et Motteroz, 1895.

FRANZ (Dr Fréd.) — Die Schlacht bei Montlhéry ein Beitrag zur Geschichte Karls des Kühnen, in-4° de 16 pp.

Berlin, R. Gaertner, 1894.

GÉHIN (l'abbé J.) — Louis XVI et Marie-Antoinette à Chilly-Mazarin. Récit d'une fête qu'a offerte au Dauphin et à la Dauphine la Duchesse de Duras-Mazarin en son château de Chilly, par l'abbé J. Géhin, curé de Chilly-Mazarin (S.-et-O.). Versailles, H. Lebon, éditeur, 1895, in-8° de 26 pp. 5 gravures et un plan du château.

Charmant opuscule pour lequel l'auteur a su mettre à contribution les notes conservées dans sa paroisse et les renseignements donnés par le *Mercur de France*. Le récit de cette fête, qui eut lieu en septembre 1770 et où les invités furent amenés par 1500 carrosses, est très intéressant; l'auteur l'a intelligemment fait précéder d'un aperçu historique et d'une fort curieuse lettre, probablement inédite, de Marie-Antoinette. Dans une préface d'un bon style, le jeune curé de Chilly fait montre de sentiments qui l'honorent. L'ouvrage est complété par des gravures qui en rehaussent encore l'intérêt.

A. D.

JOANNE (P.) — Dictionnaire géographique et administratif de la France et de ses colonies. Paris, Hachette, 1895, in-4°.

Voir, livraison 39, au mot *Corbeil*, une notice historique sur cette ville, accompagnée de deux gravures donnant, l'une une vue générale de Corbeil, principalement de la rive droite de la Seine, d'après une photographie de M. Béglet, l'autre, la belle ogive de l'entrée du Cloître St Spire.

Le Génie civil. T. XXV, n° 25 — 20 octobre 1894, in-4°.

Cette livraison est en majeure partie consacrée aux grands moulins de Corbeil. Au point de vue technique, le fonctionnement de toutes les parties de cette importante usine y est démontré en détail; de nombreuses gravures, dont une jolie vue générale des grands moulins, ajoutent encore à la clarté du texte dont l'auteur est M. G. Foris.

THIRION (H.) — La vie privée des financiers au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Paris, Plon et Nourrit, 1895, in-8° de xv et 531 pp.

Les financiers dont s'occupe cet ouvrage sont pour la plupart des fermiers généraux et plusieurs de ceux-ci ayant habité les environs de Corbeil, Brunoy, Draveil, Athis, Etiolles etc., ce livre nous intéresse par les détails qu'on y trouve sur les manières d'argent de cette époque, qui ont habité parmi nous, sur leurs propriétés, leur vie privée et leurs aventures, le tout agrémenté d'anecdotes plus ou moins scandaleuses.

J. P.



## TABLE DE LA 1<sup>re</sup> ANNÉE

---

Statuts et règlement de la Société . . . . .	Page	1
Liste des membres . . . . .		vii
Conseil d'administration, bureau, comité de publication.		xiii
Origine de la Société et procès verbaux des séances . . .		xiv
Guillaume et Guy d'Étampes, par M. HAURÉAU. . . . .		1
Saint Spire à Ballencourt et à Corbeil, par M. A. DUFOUR.		5
L'Église de St Germain et sa restauration, par M. R. DE L.		20
Bibliographie, par M. J. PÉRIN. . . . .		27
Compte-rendu des séances. . . . .		29
La Chapelle et la Fontaine de St Symphorien à Étampes, par M. Maxime LEGRAND . . . . .		34
Une page de l'Histoire de Soisy-sous-Étoiles, par M. l'Abbé E. COLAS. . . . .		40
Une Mention de Corbeil en 1639, par M. E. MAREUSE . .		49
Étréchy et les Fiefs environnants, par M. L. MARQUIS . .		51
Bibliographie . . . . .		65

### GRAVURES :

Procession et station annuelles des Chapitre et Con- frérie de Saint Spire au champ du Tremblay à Corbeil.		9
Sceau et empreinte de Guillaume III . . . . .		58



---

IMPRIMERIE G. BELLIN, A MONTDIDIER.

---

BULLETIN  
DE LA SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE  
DE CORBEIL  
D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

1<sup>re</sup> Année — 1895

---

2<sup>o</sup> LIVRAISON

---



PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Rue Bonaparte, 82

—  
1895

## SOMMAIRE DU 2<sup>e</sup> BULLETIN.

---

Compte-rendu des séances . . . . .	Page 29
La Chapelle et la Fontaine de St Symphorien à Étampes, par M. Maxime LEGRAND . . . . .	34
Une page de l'Histoire de Soisy-sous-Étiolles, par M. l'Abbé E. COLAS . . . . .	40
Une Mention de Corbeil en 1639, par M. E. MAREUSE . .	49
Étréchy et les Fiefs environnants, par M. L. MARQUIS . .	51
Bibliographie . . . . .	65

Les demandes de rectifications ou modifications des noms ou adresses de la liste des membres, ainsi que de tous renseignements se rapportant à la Société ou au Bulletin, doivent être adressées à M. DUFOUR, Secrétaire-général, rue du 14 Juillet, 21, à Corbeil.

Pour ce qui regarde les cotisations et la comptabilité, on devra s'adresser à M. LASNIER, 28, rue de Champlouis, à Corbeil.

---

Le Conseil d'administration laisse aux auteurs l'entière responsabilité des opinions qu'ils pourront émettre dans leurs écrits.

